

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°03-2022-031

PUBLIÉ LE 1 MARS 2022

Sommaire

03_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Allier /

03-2022-01-27-00001 - Arrêté préfectoral N°181-2022 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur Marie BERTOCCHI (1 page)	Page 4
03-2022-01-25-00001 - Arrêté préfectoral N°159-2022 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur Mathilde HAVRET (1 page)	Page 6
03-2022-02-14-00002 - Extrait de l'arrêté préfectoral N°292-2022 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur Alexia COHN (1 page)	Page 8
03-2022-02-15-00004 - Extrait de l'arrêté préfectoral N°313-2022 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur Frédéric PINTRAND (1 page)	Page 10
03-2022-02-04-00001 - RECUEIL_TMR_HOTEL DE FRANCE_MONTMAROULT.odt (1 page)	Page 12

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier / Secrétariat de Direction

03-2022-02-01-00006 - Arrêté préfectoral n°197bis-2022 délimitant jusqu'au 31 décembre 2022 les communes du département de l'Allier dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation du loup (canis lupus) peut être mis en oeuvre (1 page)	Page 14
03-2022-01-31-00005 - Extrait de l'arrêté préfectoral n° 192/2022 en date du 31 janvier 2022 portant autorisation de travaux de redimensionnement de l'évacuateur de crue du barrage de Pirot (3 pages)	Page 16

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Direction de la Réglementation des Libertés Publiques et des Étrangers - BERGPIP

03-2022-02-24-00003 - extrait l'arrêté préceptoral n°366/2022 fixant renouvellement des membres de la CDSR (3 pages)	Page 20
--	---------

03_Préf_Préfecture de l'Allier / Bureau du Cabinet

03-2022-02-15-00001 - Extrait de l'Arrêté N294-2022 - JEPP - Acte de courage et de dévouement (1 page)	Page 24
03-2022-01-03-00007 - Extrait de l'Arrêté N°1 BIS-2022 - MHT.odt (51 pages)	Page 26

03_SGCD03 /

03-2022-01-31-00003 - Extrait de l'arrêté n°195-2022 du 31 janvier 2022 relatif à désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de l'Allier (2 pages)	Page 78
--	---------

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de l'Allier /

03-2022-01-12-00006 - ARR AFD (1 page)	Page 81
--	---------

03-2022-01-24-00003 - ARR CCAS CUSSET (1 page)	Page 83
03-2022-02-16-00005 - ARR CCAS ST GERAND LE PUY (1 page)	Page 85
03-2022-01-27-00002 - ARR CCAS VARENNES SUR ALLIER (1 page)	Page 87
03-2022-01-21-00010 - ARR CSR BROUT VERNET (1 page)	Page 89
03-2022-01-21-00009 - ARR CSR CHEVAGNES (1 page)	Page 91
03-2022-02-16-00002 - ARR CSR LE DONJON (1 page)	Page 93
03-2022-01-24-00002 - ARR CSR LE MAYET DE MONTAGNE (1 page)	Page 95
03-2022-01-26-00002 - ARR CSR SAINT MARTINIEN (1 page)	Page 97
03-2022-01-21-00007 - ARR CSR SOUVIGNY (1 page)	Page 99
03-2022-01-21-00004 - ARR DOM SERVICES PLUS (1 page)	Page 101
03-2022-01-12-00007 - DECL AFD (1 page)	Page 103
03-2022-01-24-00004 - DECL CCAS CUSSET (1 page)	Page 105
03-2022-02-16-00004 - DECL CCAS ST GERAND LE PUY (1 page)	Page 107
03-2022-01-27-00003 - DECL CCAS VARENNES SUR ALLIER (1 page)	Page 109
03-2022-01-21-00011 - DECL CSR BROUT VERNET (1 page)	Page 111
03-2022-01-21-00008 - DECL CSR CHEVAGNES (1 page)	Page 113
03-2022-02-16-00003 - DECL CSR LE DONJON (1 page)	Page 115
03-2022-01-24-00001 - DECL CSR LE MAYET DE MONTAGNE (1 page)	Page 117
03-2022-01-26-00003 - DECL CSR SAINT MARTINIEN (1 page)	Page 119
03-2022-01-21-00006 - DECL CSR SOUVIGNY (1 page)	Page 121
03-2022-01-21-00005 - DECL DOM SERVICES PLUS (2 pages)	Page 123

63_REC_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /

03-2022-01-28-00002 - ARRÊTÉ RECTORAL DU 28 JANVIER 2022 PORTANT NOMINATION ?? AU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAL DE ?? L'ALLIER (1 page)	Page 126
---	----------

84_DTPJJ_Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne / protection judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne

03-2022-02-09-00002 - eto-8e39da0f-7c43-42ef-b1b5-f9a181ecd2a7 (1 page)	Page 128
---	----------

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-01-27-00001

Arrêté préfectoral N°181-2022 attribuant
l'habilitation sanitaire au Docteur Marie
BERTOCCHI

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

N° 181/2022

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur BERTOCCHI Marie

Article 1^{er}: L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à :

Madame BERTOCCHI Marie, née le 12 octobre 1993 aux LILAS (93)

Docteur vétérinaire inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la Région Auvergne-Rhône Alpes, sous le n° d'ordre 30079.

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet de l'Allier, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : Le Docteur BERTOCCHI Marie s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant, financières, de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Le Docteur BERTOCCHI Marie pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle sera désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application 'Télérecours citoyens' accessible à partir du site «www.telerecours.fr».

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Yzeure, le 27 janvier 2022

Pour le Préfet de l'Allier et par délégation,

Pour la directrice,

Le chef de service,

Signé

Vincent Spony

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-01-25-00001

Arrêté préfectoral N°159-2022 attribuant
l'habilitation sanitaire au Docteur Mathilde
HAVRET

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

N° 159/2022

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur HAVRET Mathilde

Article 1^{er}: L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à :

**Madame HAVRET Mathilde, née le 18 février 1995 à LAGNY-SUR-MARNE (77)
Docteur vétérinaire inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la Région Auvergne-Rhône
Alpes, sous le n° d'ordre 32003.**

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet de l'Allier, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : Le Docteur HAVRET Mathilde s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant, financières, de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Le Docteur HAVRET Mathilde pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle sera désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application ' *Télérecours citoyens* ' accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Yzeure, le 25 janvier 2022
Pour le Préfet de l'Allier et par délégation,
Pour la directrice,
Le chef de service,
Signé
Vincent Spony

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-02-14-00002

Extrait de l'arrêté préfectoral N°292-2022
attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur
Alexia COHN

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N° 292/2022 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur Alexia COHN

Article 1^{er}: L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à :

Madame Alexia COHN, née le 10 octobre 1992 à NEUILLY-SUR-SEINE (92)

Docteur vétérinaire inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la Région Auvergne-Rhône Alpes, sous le n° d'ordre 29413.

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet de l'Allier, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : Le Docteur Alexia COHN s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant, financières, de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Le Docteur Alexia COHN pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle sera désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application '*Télérecours citoyens*' accessible à partir du site «www.telerecours.fr».

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Yzeure, le 14 février 2022

Pour le Préfet de l'Allier et par délégation,

Pour la directrice,

Le chef de service,

Signé

Vincent Spony

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-02-15-00004

Extrait de l'arrêté préfectoral N°313-2022
attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur
Frédéric PINTRAND

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N° 313/2022 attribuant l'habilitation sanitaire au Docteur Frédéric PINTRAND

Article 1^{er}: L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à :

Monsieur Frédéric PINTRAND, né le 28 mai 1993 à BEAUMONT (63)

Docteur vétérinaire inscrit au Tableau de l'Ordre des Vétérinaires de la Région Auvergne-Rhône Alpes, sous le n° d'ordre 31002.

Article 2 : Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve, de justifier à l'issue de chaque période de trois ans, auprès du préfet de l'Allier, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3 : Le Docteur Frédéric PINTRAND s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant, financières, de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4 : Le Docteur Frédéric PINTRAND pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels il sera désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application 'Télérecours citoyens' accessible à partir du site «www.telerecours.fr».

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Yzeure, le 15 février 2022

Pour le Préfet de l'Allier et par délégation,

Pour la Directrice,

Le chef de service,

Signé

Vincent Spony

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2022-02-04-00001

RECUEIL_TMR_HOTEL DE
FRANCE_MONTMARAULT.odt

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Extrait de l'ARRÊTÉ N° 233/2022

DELIVRANT LE TITRE DE MAITRE RESTAURATEUR

Article 1^{er} : Le renouvellement du titre Maître-Restaurateur est délivré à **Monsieur OMONT Matthieu** gérant de l'établissement de restauration **HOTEL DE FRANCE** situé 1 rue Marx Dormoy à **MONTMARAULT (03390)** pour une durée de 4 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible sur le site www.telerecours.fr. Ce délai commence à courir à compter du jour de la notification du présent arrêté. Tout recours administratif préalable (gracieux ou hiérarchique) ou devant une juridiction incompétente n'interrompt pas ce délai.

Moulins, le 4 février 2022

**P/ LE PREFET
LE DIRECTEUR ADJOINT DE LA DDETSPP**

Laurent CLAUDET

03_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l' Allier

03-2022-02-01-00006

Arrêté préfectoral n°197bis-2022 délimitant
jusqu' au 31 décembre 2022 les communes du
département de l' allier dans lesquelles le
dispositif d' aide à la protection des troupeaux
contre la prédation du loup (canis lupus) peut
être mis en oeuvre

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Arrêté préfectoral n°197bis-2022 délimitant jusqu'au 31 décembre 2022 les communes du département de l'allier dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation du loup (canis lupus) peut être mis en oeuvre

Article 1^{er}

Sont classés en cercle 2 les territoires des 10 communes suivantes : Beaulon – La Chapelle aux Chasses – Chevagnes - Chézy – Gannay-Sur-Loire – Garnat-sur-Engièvre – Gennetines – Paray-le-Frésil – Saint-Ennemond - Saint-Martin-des-Lais.

Article 2

Sont classés en cercle 3 les territoires de toutes les autres communes du département de l'Allier.

Article 3

Une cartographie des communes concernées est annexée au présent arrêté.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature et cesse de produire ses effets au 31 décembre 2022.

Article 5

M le secrétaire général de la préfecture et M le directeur départemental des territoires adjoint sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 1^{er} février 2022

signé

Jean-Francis TREFFEL

03_DDT_Direction Départementale des
Territoires de l' Allier

03-2022-01-31-00005

Extrait de l' arrêté préfectoral n° 192/2022 en
date du 31 janvier 2022 portant autorisation de
travaux de redimensionnement de l' évacuateur
de crue du barrage de Pirot

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 192/2022 en date du 31 janvier 2022 portant autorisation de travaux de redimensionnement de l'évacuateur de crue du barrage de Pirot

ARTICLE 1 : APPROBATION

Le dossier de porter à connaissance susvisé relatif à la réalisation de travaux de redimensionnement de l'évacuateur de crue du barrage de Pirot est approuvé.

L'Office National des Forêts, gestionnaire de l'ouvrage, est autorisé à mettre en œuvre les travaux décrits dans le dossier précité selon les modalités qui y sont prévues et celles prescrites dans la présente décision.

ARTICLE 2 : PÉRIODE DES TRAVAUX

La période de programmation des travaux s'étend du 14/02/2022 au 31/05/2022 pour le recalibrage de l'évacuateur de crue et la mise en place du peigne pare-embâcle, puis du 01/09/2022 au 30/11/2022 pour la réfection du chenal d'évacuation. Toute modification doit être portée à la connaissance du Préfet et argumentée.

Le gestionnaire du barrage informe le Pôle Ouvrages Hydrauliques de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) et la Direction Départementale des Territoires :

- de la date de démarrage des travaux dans un délai supérieur à 15 jours avant celle-ci.
- de la date d'achèvement des travaux dans un délai inférieur à 15 jours après celle-ci.

ARTICLE 3 : CONSIGNES DE SURVEILLANCE EN PÉRIODE DE TRAVAUX

Le gestionnaire du barrage établit ou fait établir un document décrivant l'organisation mise en place pour assurer la surveillance du risque de crue en période de chantier, notamment les moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues et de tempêtes. Ces consignes prévoient la mise en sécurité du chantier en cas d'alerte. Il est mis hors champ d'inondation le matériel de chantier et est procédé à l'évacuation du personnel de chantier. L'exploitant du barrage produit ce document d'organisation et l'adresse au Pôle Ouvrages Hydrauliques de la DREAL dans un délai supérieur à 15 jours avant le début du chantier.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DES TRAVAUX

Toute modification notable apportée par le gestionnaire aux travaux objet de la présente décision doit être portée à la connaissance du Préfet et argumenté dans un délai supérieur à quinze jours avant sa réalisation, accompagnée des éléments d'appréciation de celle-ci. L'administration fixe, s'il y a lieu, des prescriptions complémentaires.

ARTICLE 5 : GESTION DES INCIDENTS

En cours de chantier, le bénéficiaire informe dans les meilleurs délais le Pôle Ouvrages Hydrauliques de la DREAL et la Direction Départementale des Territoires de tout incident susceptible d'entraîner une atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la santé publique ou à l'environnement.

En cas d'incident susceptible d'entraîner un danger grave et imminent pour les biens et les personnes, le bénéficiaire informe également dans les meilleurs délais la préfecture de l'Allier (SIDPC).

En cas d'incident susceptible d'entraîner une atteinte à l'environnement, le bénéficiaire informe également dans les meilleurs délais l'Office Français de la Biodiversité et la direction départementale des territoires.

ARTICLE 6 : RÉCEPTION DES TRAVAUX

Dans un délai de trois mois à compter de l'achèvement des travaux, le gestionnaire du barrage adresse au Pôle Ouvrages Hydrauliques de la DREAL un dossier des ouvrages exécutés (DOE). Ce dossier comprend notamment une synthèse des principaux faits relatifs aux travaux (conditions météorologiques rencontrées, déroulé du chantier, incidents éventuels, dates des contrôles, etc.) ainsi qu'une analyse comparative des opérations réellement effectuées par rapport à celles prévues dans le dossier de porter à connaissance précité (toute différence devant être accompagnée d'éléments d'appréciation de celle-ci). Le DOE comporte tous les plans et schémas utiles, en particulier les plans détaillés des ouvrages exécutés.

ARTICLE 7 : COTE DE RETENUE NORMALE APRÈS TRAVAUX

Après achèvement des travaux de redimensionnement de l'évacuateur de crue, la cote de retenue normale de l'ouvrage (RN) est fixée à 232,83 mNGF.

ARTICLE 8 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVACUATEUR DE CRUE A L'ISSUE DES TRAVAUX

L'article 2 paragraphe 3 de l'arrêté préfectoral n°1739/2019 sus-visé est modifié ainsi :

Le barrage dispose d'un évacuateur de crue constitué :

- d'un entonnement en enrochement précédé d'un peigne pare-embâcle,
- d'un déversoir libre amont en 3 passes sous ponceau, en continuité de la crête du barrage,
- d'une fosse de réception, à l'aval des arches formant les trois passes,
- d'une arche inférieure, supportant la route en risberme,
- d'un chenal de restitution trapézoïdal protégé par des enrochements.

Les plans de l'évacuateur de crue à considérer sont ceux du DOE sus-mentionné.

ARTICLE 9 : MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le bénéficiaire veille au strict respect des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues dans son dossier. Ces mesures sont les suivantes :

Mesures d'évitement :

- ME1 : Adaptation du calendrier de travaux
- ME2 : Pêche électrique

Mesures de réduction :

- MR1 : Décantation et mesures qualité de l'eau avant rejet dans La Marmande

Mesures d'accompagnement :

- MA1 : Réalisation d'une mare

ARTICLE 10 : DROITS DES TIERS

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 11 : AUTRES REGLEMENTATIONS

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

ARTICLE 12 : PUBLICATION ET INFORMATION DES TIERS

En application de l'article R.181-44 du code de l'environnement :

- Une copie de la présente autorisation est déposée à la mairie d'Isle et Bardais;
- Un extrait de cet arrêté, est affiché pendant une durée minimale d'un mois dans la commune d'implantation du projet. Un procès verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;
- La présente autorisation est adressée au conseil municipal ;
- Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et affiché sur le site internet des services de l'État dans l'Allier pendant une durée minimale de quatre mois.

ARTICLE 13 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

I – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent en application de l'article R.181-50 du code de l'environnement :

- par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- par les tiers en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la dernière formalité accomplie.

II.– La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la dernière formalité accomplie. Ce recours prolonge de deux mois le délai de recours contentieux.

Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu informé d'un tel recours.

III – Sans préjudice des délais et voies de recours mentionnés au I. et II., les tiers, peuvent déposer une réclamation auprès de l'autorité administrative compétente, à compter de la mise en œuvre du projet, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans la présente autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement.

L'autorité compétente dispose d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre de manière motivée. A défaut, la réponse est réputée négative.

Si elle estime que la réclamation est fondée, l'autorité compétente fixe des prescriptions complémentaires, dans les formes prévues à l'article R.181-45 du code de l'environnement.

En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision.

La juridiction administrative peut être aussi saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : EXÉCUTION

La secrétaire générale de la préfecture de l'ALLIER,

Le maire de la commune d'ISLE-ET-BARDAIS,

Le directeur départemental des territoires de l'ALLIER,

Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région AUVERGNE RHÔNE-ALPES,

Le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité de l'ALLIER,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Yzeure, le 31 janvier 2022

Pour le préfet et par délégation,
Francis PRUVOT
Chef du Service Police de l'Eau

03_Préf_Préfecture de l'Allier

03-2022-02-24-00003

extrait l'arrêté préceptoral n°366/2022 fixant
renouvellement des membres de la CDSR

**Extrait de l'arrêté n°366/2022 du 24 février 2022
portant renouvellement des membres des formations spécialisées
de la commission départementale de sécurité routière de l'Allier**

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n°522/2019 portant renouvellement des membres des formations spécialisées au sein de la commission départementale de sécurité routière est abrogé.

ARTICLE 2 : La formation spécialisée pour l'autorisation d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives dont la délivrance relève de la compétence du préfet est composée ainsi qu'il suit :

➤ **Représentants de l'État :**

- Le Préfet de l'Allier ou son représentant,
- en fonction de la localisation de l'épreuve considérée, le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant, ou le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant,
- Le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- La directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant,
- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant,
- Le directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant.

➤ **Représentants des élus :**

- Élus départementaux désignés par le conseil départemental :

- en qualité de titulaire, M. François BROCHET, conseiller départemental,
- en qualité de suppléante, Mme Isabelle USSEL, conseillère départementale.

- Élus désignés par l'association des maires de l'Allier :

- en qualité de titulaire, M. Philippe GLOMOT, maire de Villebret,
- en qualité de suppléant, M. Michel LAURENT, adjoint au Maire de Bellerive-sur-Allier.

➤ **Représentants des organisations professionnelles et des organisations sportives :**

- Représentants de la fédération française du sport automobile :

- en qualité de titulaire, M. Michel DURIN,
- en qualité de suppléante, Mme Josette MARTIN.

- Représentants de la fédération française du motocyclisme :

- en qualité de titulaire, M. Claude DUBREUIL,
- en qualité de suppléant, M. Christophe AUDIN.

- Représentants de la fédération française de cyclisme :

- en qualité de titulaire, M. Thierry MICHAUD,
- en qualité de suppléant, M. Jean-Claude CHARBONNIER.

- Représentants de la fédération des courses hors stade :

- en qualité de titulaire, Mme Isabelle RACAT,
- en qualité de suppléant, M. Michel CLAIRE.

➤ **Associations d'usagers :**

- Représentants du comité départemental de l'Allier de la prévention routière :

- en qualité de titulaire, M. Gérard GOUPY,
- en qualité de suppléant, M. Alain GUICHON.

➤ **A titre consultatif :**

- Le demandeur,
- Le ou les maires concernés par la manifestation

ARTICLE 3 : Le secrétariat de la formation spécialisée pour l'autorisation d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives sera assuré par le pôle départemental des manifestations sportives de la sous-préfecture de Vichy.

ARTICLE 4 : La formation spécialisée pour l'agrément des gardiens et installations de fourrière est composée ainsi qu'il suit :

➤ **Représentants de l'État :**

- Le Préfet de l'Allier ou son représentant,
- Le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- Le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant,
- Le directeur de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant .

➤ **Représentants des élus :**

- Élus départementaux désignés par le conseil départemental :

- en qualité de titulaire, Mme Isabelle USSEL, conseillère départementale,
- en qualité de suppléante, Mme Annie CORNE, conseillère départementale.

- Élus désignés par l'association des maires de l'Allier :

- en qualité de titulaire, M. Christophe MINET, maire de Rongères,
- en qualité de suppléant, M. Jean-Michel ALLAIN, adjoint au maire de Varennes-sur-Allier.

➤ **Représentants des organisations professionnelles :**

- Représentants du conseil national des professions de l'automobile (CNPA) :

- en qualité de titulaire, M. Dominique CHAUVIN,
- en qualité de suppléant, M. Christophe TAILLANDIER.

- Représentants de la fédération nationale des transporteurs routiers de l'Allier (FNTR) :

- en qualité de titulaire, M. Bruno BERNARDIN,
- en qualité de suppléant, M. Jean-Marc RIGAUD.

- Représentants de l'association des dépanneurs automobile de France (ADAF) :

- en qualité de titulaire, M. Serge HILTENFINCK,
- en qualité de suppléant, M. David VINCENT.

➤ **Associations d'usagers :**

- Représentants de l'union fédérale des consommateurs « UFC QUE CHOISIR » :

- en qualité de titulaire, M. Luc MAILLARD,
- en qualité de suppléant, M. Eric SUCHAUD.

➤ **A titre consultatif :**

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

ARTICLE 5 : Le secrétariat de la formation spécialisée pour l'agrément des gardiens et installations de fourrière sera assuré par le bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres de la préfecture.

ARTICLE 6 : La durée du mandat des membres est de trois ans.

ARTICLE 7 : La commission se réserve le droit d'associer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne compétente dans les différents domaines d'activité de son ressort.

ARTICLE 8 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera transmise à Madame la sous-préfète de Vichy, à Monsieur le sous-préfet de Montluçon et aux membres titulaires, suppléants de la commission départementale de sécurité routière des formations spécialisées.

Moulins, le 24 février 2022

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général,

Signé Alexandre SANZ

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2022-02-15-00001

Extrait de l'Arrêté N294-2022 - JEPP - Acte de
courage et de dévouement

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N°294/2022
Accordant une médaille de bronze
Pour acte de courage et de dévouement

ARRETE

Article 1^{er} : Une médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au berger belge malinois appelé 'JEEP', matricule 5241, de l'Unité Cynophile spécialisée Départementale de la Police Nationale de l'Allier.

Article 2 : Madame la sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Moulins, le 15 février 2022

Le préfet

Signé

Jean-Francis TREFFEL

03_Préf_Préfecture de l Allier

03-2022-01-03-00007

Extrait de l'Arrêté N°1 BIS-2022 - MHT.odt

EXTRAIT D'ARRÊTÉ N°1 BIS/2022
Accordant la médaille d'honneur du Travail
A l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2022

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur AIT ITTO Rachid**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur AL LALI Benaïssa**
Agent technique en marbrerie, MARBRERIE DABRIGEON, BEAUMONT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur AUBERGER Didier**
Désosseur pièceur, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VITRAY

- **Monsieur AUDARD Thierry**
Opérateur service rapide, SARL GODIGNON CENTRE AUTO, MONTLUCON.
demeurant à DOMERAT

- **Madame BAI AO Elisabeth**
Câbleuse en aéronautique, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

- **Monsieur BANOS Floréal**
Responsable de production, INTERCHIM INSTRUMENTS, SAINT-VICTOR.
demeurant à DESERTINES

- **Madame BARATHON Céline Renée**
Monitrice d'atelier, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Monsieur BARBIER Guillaume**
Employé espaces verts, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à DURDAT-LAREQUILLE

- **Monsieur BARBIER Sébastien**
Chef de projet, APERAM ALLOYS IMPHY, IMPHY.
demeurant à VILLENEUVE-SUR-ALLIER

- **Madame BARDET Christine Michèle**
Secrétaire, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à HURIEL

- **Monsieur BARTHOUX David Daniel**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

- **Madame BASILICO Céline Marie**
Technicienne qualité, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à AUDES

- **Monsieur BASSOUTRE Laurent**
Aide fabricant boue, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Madame BEAUDRON Laurence**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à MOULINS

- **Madame BENDAHMANE Houaria**
Conseillère en insertion professionnelle, POLE EMPLOI, VICHY.
demeurant à VICHY

- **Monsieur BENOIT Eric**
Animateur d'îlot, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à CHAZEMAIS

- **Monsieur BERGER Fabrice**
Chauffeur PL, TRANSPORTS BOURRAT SA, YZEURE.
demeurant à MOULINS

- **Madame BERNARD Stéphanie**
Technicienne qualité, BOUCHARA RECORDATI LABORATOIRES, SAINT-VICTOR.
demeurant à VAUX

- **Madame BERTACCHINI Cécile**
Télévendeuse, PLACE DU MARCHE, CIVRIEUX-D'AZERGUES.
demeurant à QUINSSAINES

- **Madame BERTHOMIER Véronique Fabienne**
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE DE LA PLACE FERRANDON,
MONTMARSAULT.
demeurant à SAZERET

- **Monsieur BERTON Olivier Bruno**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE

- **Monsieur BEUVELET Pascal**
Agent qualifié 3, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à DECIZE

- **Madame BIGOT Hélène**
Comptable, ORGABIOCHROM, MONTLUÇON.
demeurant à DOMERAT

- **Madame BLANCHET Virginie**
Assistante commerciale, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ÉLOY-LES-
MINES.
demeurant à MARCILLAT-EN-COMBRAILLE

- **Monsieur BLONDET Michel Roger**
Agent de fabrication, Kp1 Armatures, AVERMES.
demeurant à SOUVIGNY

- **Madame BLONDIN Stéphanie**
Employée exploitation, BOURRAT DISTRIBUTION, MONTLUÇON.
demeurant à HURIEL

- **Monsieur BOBIN Cédric**
Gestionnaire copropriétés, SQUARE HABITAT CREDIT AGRICOLE CENTRE
FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YORRE

- **Madame BOISSERY Karine**
Ouvrière en maroquinerie, SOFAMA, ESPINASSE-VOZELLE.
demeurant à COGNAT-LYONNE

- **Madame BON Caroline Sylvie**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VICHY

- **Monsieur BONNEAUD Frédéric**
Technicien de fabrication, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à LIGNEROLLES

- **Monsieur BONNEFOY Fabrice**
Technicien électronique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur BONNIN Cyrille**
Responsable unité autonome de production, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à DESERTINES

- **Madame BOUDOT Chantal**
Magasinière sénior, LYRECO FRANCE, DIGOIN.
demeurant à MOLINET

- **Madame BOUGEROL Béatrice**
Câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur BOUKRA Saïd**
Cariste, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE, BOURBON-
LANCY.
demeurant à AVERMES

- **Madame BOURBON Patricia Nicole**
Assistante comptable de direction, ABCHOTELS, MOULINS.
demeurant à MONETAY-SUR-ALLIER

- **Monsieur BOURGES Philippe**
Technicien de maintenance, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VAUX

- **Madame BOURNISIEN Magalie Yvette**
Employée de banque, BNP PARIBAS, COMMENTRY.
demeurant à QUINSSAINES

- **Madame BOYER Christine**
Maître d'hôtel, NOUVELLE SOCIETE HOTELIERE VICHYSOISE, VICHY.
demeurant à SAINT-YORRE

- **Monsieur BRUNET Fabrice**
Responsable services généraux, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à HURIEL

- **Madame BRUNO Joëlle**
AS Principale, CENTRE HOSPITALIER DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS,
PARAY-LE-MONIAL.
demeurant à MOLINET

- **Monsieur BURGOT Julien Henri**
Agent qualité, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à CHAZEMAIS

- **Monsieur CAILLOT Mickaël Gilles**
Technicien d'atelier, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VILLEBRET

- **Monsieur CALHEIROS ALVES Vitor**
Responsable dépôt, M.C.F., DOMPIERRE-SUR-BESBRE.
demeurant à THIEL-SUR-ACOLIN

- **Monsieur CANO Sébastien**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à MOULINS

- **Monsieur CASTEL Arnaud**
Opérateur technicien fabrication, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame CHADELAT Sabine Diane**
Assistante d'exploitation, LUCANE, BAYET.
demeurant à BROUT-VERNET

- **Madame CHAMBONNIERE Catherine**
Assistante dentaire qualifiée, SELARL DR OLIVIER COIN, LE MAYET-DE-MONTAGNE.
demeurant à VAUMAS

- **Madame CHAPALAIN Bernadette**
ATSEM, MAIRIE DE MONTMARAULT, MONTMARAULT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur CHAPONNEAU Frédéric**
Chef d'atelier, CONSTRUCTION POLYESTER DU CENTRE, DIGOIN.
demeurant à PIERREFITTE-SUR-LOIRE

- **Monsieur CHAUBART Philippe**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à MOULINS

- **Monsieur CHAUVET Jean-Louis**
Spécialiste SAV, DIAGNOSTICA STAGO, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à LOUROUX-HODEMENT

- **Madame CHEMIN Emilie**
Monteuse-câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur CHENEVAT Mathieu**
Cariste, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COMMENTRY

- **Madame CLAUDE-PREGERMAIN Sabine**
Responsable département, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à MOULINS

- **Madame CLERET Yolande**
Ouvrière qualifiée, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame COFFIGNEAU Catherine**
Ouvrière, SOFAMA, ESPINASSE-VOZELLE.
demeurant à VICHY

- **Monsieur COGNARD Fabrice**
Lamineur, APERAM STAINLESS FRANCE, GUEUGNON.
demeurant à CHASSENARD

- **Madame COGNET Sandra**
Salariée, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à AUDES

- **Madame COLAS Carine Claude Sylvie**
Technicienne, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame COMPIN Myriam**
Educatrice spécialisée, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à SAINT-GENEST

- **Monsieur CONCHON Ghislain**
Ingénieur hydraulicien, CHARLATTE RESERVOIRS, MIGENNES.
demeurant à DOMERAT

- **Madame CONVERS Christelle**
Approvisionnementneuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DESERTINES

- **Madame CORRE Christelle**
Agent de production, RLD 1 - UNITE DE VICHY, ABREST.
demeurant à BUSSET

- **Madame DAGOIS-CORGNAC Emilie**
Assistante commerciale, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à HURIEL

- **Madame DARDAINE Sylvie Ginette Michele**
Ingénieure validation, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-SALLES

- **Monsieur DA SILVA Christophe**
Tourneur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur DA SILVA Philippe**
Technicien Prestations, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX

- **Monsieur DECOBERT Michel Delphin Georges**
Educateur spécialisé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Madame DENIS Audrey**
Référente RH, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Madame DE PONTE Chantal**
Aide médico-psychologique, VOIR ENSEMBLE, YZEURE.
demeurant à DIOU

- **Monsieur DESCHAINTE Guillaume Raphaël Jacques**
Technicien aéronautique, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT

- **Monsieur DESCHAUME Christian Sylvain**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à YGRANDE
- **Madame DEVAUX Sophie Sabine**
Monteuse - câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à HURIEL
- **Madame DE WULF Nathalie**
Conseillère clientèle, CREDIT LYONNAIS, LYON.
demeurant à JENZAT
- **Madame DHOOSSCHE Gaëlle**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUÇON
- **Madame DIAZ Emilie Julie**
Responsable ordonnancement, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Madame DUDON Delphine**
Agent service, DERICHEBOURG PROPLETE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIEL-SUR-ACOLIN
- **Madame DUMAS Marie**
Technicienne, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à GANNAT
- **Madame DUMONT Edith**
Vendeuse en boulangerie, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à BOURBON-L'ARCHAMBAULT
- **Monsieur DUMONTET Guillaume**
Salarié, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VAUX
- **Monsieur DUPUYS Jean-Michel**
Chauffeur, REVIVAL, MONTLUÇON.
demeurant à DESERTINES
- **Monsieur DUSSART Stephan Christophe**
Responsable service approvisionnements, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à COURCAIS
- **Madame ESPENEL Françoise Marie Céline**
Déléguée médicale, JANSSEN CILAG, ISSY-LES-MOULINEAUX.
demeurant à VICHY
- **Monsieur FARNIER Mickael**
Chef comptable, TRANSPORTS BOURRAT SA, YZEURE.
demeurant à BAYET

- **Madame FAULCONNIER Alexandra**
Agent d'entretien, ONET SERVICES, MONTLUCON.
demeurant à SAINT-VICTOR

- **Madame FAVIER Sandrine**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame FERNANDES Isabelle**
Gestionnaire de production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Madame FERNANDES-MATHIAUD Annick**
Agent administratif, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à SAINT-PRIX

- **Madame FERNANDES Orlanda**
Aide médico-psychologique, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à DESERTINES

- **Monsieur FERNANDES Pierre**
Opérateur polissage, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame FOUCHER Alexandra**
Technicienne de laboratoire, BOUCHARA RECORDATI LABORATOIRES,
SAINT-VICTOR.
demeurant à DOMERAT

- **Madame FROGET Anne**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à ECHASSIERES

- **Monsieur GACHON Grégory**
Analyste programmeur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-ANGEL

- **Madame GAILDRAT Hélène Jacqueline**
Câbleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-PONT

- **Monsieur GAILLARD Jean-François**
Dessinateur projeteur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur GAMET Nicolas**
Technicien d'exploitation, CA VICHY COMMUNAUTE, VICHY.
demeurant à LE VERNET

- **Monsieur GAUCHOT Sébastien Pascal**
Conseiller funéraire, OGF, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-SUR-ALLIER

- **Monsieur GAY Frédéric**
Technico-commercial sédentaire, TEREVA, CUSSET.
demeurant à VICHY
- **Monsieur GELT Régis Stéphane**
Réfèrent métiers, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER
- **Madame GIRODON Michelle Joëlle**
Responsable de secteur, JARDILAND, CHARMEIL.
demeurant à ESPINASSE-VOZELLE
- **Monsieur GODARD Christophe**
Chauffeur PL, COLAS FRANCE, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à CONTIGNY
- **Monsieur GODIGNON Nicolas**
Cadre agroalimentaire, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER
- **Madame GODIGNON Séverine Pierrette Colette**
Vendeuse, BUT INTERNATIONAL, MONTLUÇON.
demeurant à SAINT-ANGEL
- **Madame GONCALVES Brigitte**
Microcâbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Madame GOUBY Nelly Lydie**
Contrôleuse CPAM, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à LUSIGNY
- **Madame GRAVE-RULLAUD Natacha Céline Hélène**
Conductrice de ligne, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à HURIEL
- **Monsieur GRAVILLON Florent**
Ouvrier, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à QUINSSAINES
- **Monsieur GREUZAT Marc**
Supplier performance management, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à VILLEBRET
- **Monsieur GROS David**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur GUILLAUMIN Fabrice**
Désosseur pareur, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COMMENTRY

- **Madame GUILLET Sabine Catherine**
Secrétaire commerciale, BUT INTERNATIONAL, MONTLUÇON.
demeurant à QUINSSAINES

- **Madame GUILLOCHON Maryline**
Micro-câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DESERTINES

- **Madame GUITTON Magali**
Aide médico-psychologique, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Madame GUYOT Dominique**
Technicienne animatrice d'îlot, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE

- **Monsieur HAVIOTTE Fabrice**
Ouvrier qualifié, Kp1 Armatures, AVERMES.
demeurant à LUCENAY-LES-AIX

- **Madame HAY Emilie Dominique**
Technicienne en vérification, CAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à BESSON

- **Monsieur HERODET Arnaud**
Ouvrier, SOCOA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à LE VILHAIN

- **Madame HOUGUET Nathalie**
Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VOUSSAC

- **Madame HUDHOMME Roseline**
Gestionnaire flux de réparation, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur IDRISSI Tarik**
Opérateur d'industrie chimique, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à MONTLUÇON

- **Madame JACQUET Brigitte**
Employée AS, CENTRE HOSPITALIER DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS,
PARAY-LE-MONIAL.
demeurant à CHASSENARD

- **Madame JAMES Marie-Pierre Michèle**
Cadre commercial, MULTIMEDIA DIFFUSION SERVICES MDS, MALAKOFF.
demeurant à VICHY

- **Monsieur JEANDET Philippe**
Technicien, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à CHARROUX

- **Madame JEAN-OPHOVEN Christelle Vanessa**
Ingénieure qualité, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE
- **Monsieur JOUBEL Sébastien Olivier**
Assistant exploitation, REVIVAL, MONTLUÇON.
demeurant à COMMENTRY
- **Madame JULIEN Florence Valérie**
Secrétaire médicale, SSTi03, VICHY.
demeurant à CUSSET
- **Madame KIENON Pauline**
Agent administratif, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à COGNAT-LYONNE
- **Madame KRAWCZYK Karine**
Chimiste, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur LABONDE Richard**
Animateur WCM, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à TOULON-SUR-ALLIER
- **Madame LABUSSIÈRE Céline**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à CHARMEIL
- **Madame LACHAUD Françoise**
Employée de jeux, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à ETROUSSAT
- **Madame LACROIX Virginie**
Ouvrière polyvalente, COTTEL.COM SAS, CUSSET.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF
- **Madame LAFFONT Alesia**
Gestionnaire, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur LALOGÉ Romain**
Délégué de l'assurance maladie, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF
- **Monsieur LAMELAS Anthony Bernardino**
Technicien animateur d'îlot, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-VICTOR
- **Madame LAMOUCHE Carinne Marie-Luce**
Comptable, HENNIG FRANCE, CREUZIER-LE-NEUF.
demeurant à VICHY

- **Madame LAMOUREUX Virginie**
Gestionnaire clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VICHY

- **Monsieur LANCEMOT Frédéric Thomas**
Acheteur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à HURIEL

- **Monsieur LANGLAIS Lionnel Daniel Jacques**
Ordonnanceur, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à CHANTELLE

- **Madame LAPLACE Liliane**
Employée AMP, CENTRE HOSPITALIER DU PAYS CHAROLAIS
BRIONNAIS, PARAY-LE-MONIAL.
demeurant à MOLINET

- **Madame LARDUINAT Nathalie**
Ordonnanceuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à NASSIGNY

- **Monsieur LAURENT Anthony Xavier**
Contrôleur mécanique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à ESTIVAREILLES

- **Monsieur LAURENT Romain**
Responsable service des sources, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Monsieur LEGER Noël**
Ajusteur monteur préparateur, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-
LE-MONIAL.
demeurant à BRESSOLLES

- **Monsieur LEITE David Christophe**
Plaquiste, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD, DÉSERTINES.
demeurant à LA CHAPELAUDE

- **Madame LEMAZURIER Laurence**
Monitrice d'atelier 2ème classe, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur LE MERLUS Hervé André Joseph**
Technicien monteur câbleur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT

- **Madame LEMEZ Maria-Goreti**
Infirmière, IMAGERIE MEDICALE, MONTLUCON.
demeurant à MONTAIGUT

- **Madame LEMMET Sophie**
Vendeuse, JULES, VICHY.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Monsieur LEPAIN Laurent Lionel Louis**
Commercial, GRANULATS BOURGOGNE AUVERGNE, ARNAY LE DUC.
demeurant à CUSSET
- **Monsieur LEPLEUX Jérôme**
Technicien, GROUPE PIERRE LE GOFF RHONE-ALPES-CENTRE, SAINT-FONS.
demeurant à CUSSET
- **Monsieur LESAULNIER Daniel Jacky Jean**
Peintre industriel, FRANCE FERMETURES, BOUSSAC.
demeurant à MESPLES
- **Monsieur LESCURE Marc Christian Daniel**
Technicien méthodes projet, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Madame LESPRIT Karina**
Agent logistique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE
- **Madame LIEVAL Valérie**
Conseillère en clientèle, MAAF ASSURANCES SA, VICHY.
demeurant à CUSSET
- **Monsieur LOUTON Yoann Ambroise Roger**
Chargé moyens généraux, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur LOZANO Luc Pierre Olivier**
Chef de mission expertise comptable, M.G CONSEILS, LA CHÂTRE.
demeurant à SAINT-GENEST
- **Monsieur LUCOT Frédéric**
Animalier, ADISSEO FRANCE S.A.S., MALICORNE.
demeurant à SAINT-VICTOR
- **Madame MACEL Sophie**
Agent CPAM contrôleur prestations, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
- **Madame MAGITS Nicole**
Technicienne recouvrement, CAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à MOULINS
- **Monsieur MAGNE Hervé Jean-Philippe**
Chauffeur-livreur, TRANSGOURMET Centre Est, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur MALISANO Yoland**
Agent technique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur MALLERET Eric**
Opérateur technicien fabrication, ADISSEO, COMMENTRY.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur MALOCHET Christian**
Conducteur de travaux, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD,
DÉSERTINES.
demeurant à ESTIVAREILLES

- **Monsieur MANGERET Aurélien**
Ouvrier, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ÉLOY-LES-MINES.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur MANGIN Frédéric**
Spécialiste automatisation, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à COULANDON

- **Madame MARAIS Claire Marie Odile**
Secrétaire de mairie, COMMUNE DE NEUVY, NEUVY.
demeurant à AGONGES

- **Monsieur MARTINOT Yoan Bernard**
Magasinier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à BEZENET

- **Madame MARTINS Delphine**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur MATICHARD Anthony**
Responsable informatique, FORECREU, COMMENTRY.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-SALLES

- **Madame MAZIARSKI Christelle**
Planificatrice, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DENEUILLE-LES-MINES

- **Monsieur MELAIM Salah**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame MERIAN Muriel**
Contrôleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Madame MEYSONNET Malika**
Référente technique, CAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à GANNAT

- **Madame MILLIET Laurence Régine**
Equipièrre de vente, CARREFOUR SAS BAYA, MONTLUCON.
demeurant à HURIEL
- **Madame MINGHE Magali**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur MISSONNIER Philippe**
Chef de poste, ADISSEO, COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur MOGENROS Daniel**
Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VICHY
- **Madame MONDIERE Sophie Marie Cécile**
Juriste, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à MOULINS
- **Monsieur MONNOT Manuel**
Technicien méthodes, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à BUSSET
- **Monsieur MOREAU Frédéric**
Chef d'équipe, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD,
DÉSERTINES.
demeurant à NASSIGNY
- **Madame MOREAU Virginie Cathya**
Gestionnaire de production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Madame MOULIN Marie-Christine**
Formatrice, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à MONESTIER
- **Monsieur NEE Christophe René Michel**
Senior project manager, NWL FRANCE SERVICES, COLOMBES.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame NENY Laurence**
Assistante, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur NEVES Stéphane**
Animateur, DISTRIFRAIS SAINT POURCAIN, SAINT-POURÇAIN-SUR-
SIOULE.
demeurant à LOUCHY-MONTFAND

- **Monsieur NICOLAS Yannick**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à MOULINS

- **Monsieur OURADOU Stéphane Jérôme Jacques**
Contrôleur de gestion, EUROSIT, SAINT-ÉLOI.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur PAGNON Frédéric**
Monteur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à CONTIGNY

- **Madame PALIOT Caroline Yvonne**
Correspondante SSE, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DESERTINES

- **Madame PANOUE Anne Madeleine Andrée**
Directrice adjointe, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à TEILLET-ARGENTY

- **Madame PARIILLON Valérie**
Maroquinière, SOFAMA, ESPINASSE-VOZELLE.
demeurant à SERBANNES

- **Madame PARRAUD Béatrice**
Travailleuse handicapé, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à NOYANT-D'ALLIER

- **Monsieur PAUL Emmanuel**
Magasinier, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame PEREIRA Karine**
Cheffe de table, NERIS LOISIRS SAS, NERIS-LES-BAINS.
demeurant à COMMENTRY

- **Madame PESENTI Valérie**
Câbleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à CUSSET

- **Madame PEYRUCQ Stéphanie**
Référente technique, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE,
LYON.
demeurant à CUSSET

- **Monsieur PINET David**
Ouvrier abattoir, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Monsieur PLO Stephan**
Agent maintenance, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE

- **Monsieur POUPARD Claude**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à THENEUILLE
- **Madame PRIEUR Stéphanie**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à MOULINS
- **Monsieur PRUNIER Franck**
Responsable ajustage, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL.
demeurant à BEAULON
- **Monsieur RABENDA Renaud Michel André**
Responsable sûreté, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VAUX
- **Monsieur RAMBAUD Fabien Mathieu**
Soudeur, HOUEDEC INNOVATION SAS, ABREST.
demeurant à SAINT-REMY-EN-ROLLAT
- **Monsieur RAVIER Sébastien**
Ouvrier abattoir, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DENEUILLE-LES-MINES
- **Monsieur REGNAULT François Jean-Jacques**
Educateur technique spécialisé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à AUTRY-ISSARDS
- **Monsieur REYMOND Frédéric**
Caissier, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à CUSSET
- **Monsieur REY Yves-Gaël**
Technicien d'études, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - IT LOIRE
AUVERGNE, RIOM.
demeurant à VICHY
- **Monsieur RICHEN Yann**
Technicien méthodes process, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur ROBIN Marc**
Caissier, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à VICHY
- **Madame ROCHAIS Magali**
Contrôleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Madame ROME Catherine Yvonne**
Hôtesse de caisse centrale, AUCHAN HYPERMARCHÉ, DOMÉLAT.
demeurant à MARCILLAT-EN-COMBRAILLE

- **Monsieur ROMERO JIMENEZ Francisco**
Maçon VRD, COLAS FRANCE, DÉSSERTINES.
demeurant à DESERTINES

- **Madame ROUGERON Noémie**
Micro-câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur ROUGERON Xavier Alexandre Loïc**
Technico-commercial sédentaire, TEREVA, CUSSET.
demeurant à ABREST

- **Monsieur ROY Fabien**
Plaquiste, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD, DÉSSERTINES.
demeurant à DURDAT-LAREQUILLE

- **Monsieur RUE Christophe**
Chef d'Atelier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à LE VILHAIN

- **Monsieur RUIZ Jérôme**
Technicien supérieur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-VICTOR

- **Madame SABBOH Samia**
Conseillère patrimoniale, BNP PARIBAS, VICHY.
demeurant à CUSSET

- **Madame SAIDI Mireille**
Assistante de gestion, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LAVAULT-SAINTE-ANNE

- **Monsieur SALVADOR Nicolas**
Night Auditor, NOUVELLE SOCIETE HOTELIERE VICHYSOISE, VICHY.
demeurant à VICHY

- **Monsieur SAUNIER Fabrice Christian François**
Moniteur atelier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à LUCENAY-LES-AIX

- **Madame SAVRY Barbara Corinne Betty**
Chargée d'affaires professionnelles, CAISSE REGIONALE DU CREDIT
MUTUEL MASSIF CENTRAL, MOULINS.
demeurant à MOULINS

- **Monsieur SEGRET Laurent**
Agent de production, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à DESERTINES

- **Monsieur SERRERO Franck**
Membre du comité de direction, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à VICHY
- **Monsieur SEVRET Patrick**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Madame SIMERAY Nathalie Céline**
Aide comptable, TRANSPORTS BOURRAT SA, YZEURE.
demeurant à YZEURE
- **Monsieur SUREAUD Frédéric**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur TABOURET Sébastien Jean**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à RONNET
- **Monsieur TARIANT Jack**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame TEIXEIRA Sandrine**
Micro-câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-VICTOR
- **Monsieur THEVENET Hugues**
Chef de groupe qualité laboratoire, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à BRESSOLLES
- **Monsieur THEVENET Philippe**
Chauffeur PL, EIFFAGE ROUTE Centre Est, ABREST.
demeurant à CINDRE
- **Madame THIERY Florence Gaele**
Technicienne analyse programmeur, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à SAINT-GENEST
- **Monsieur THIEULLEN Sébastien Gérald**
Cadre, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE-CENTRE,
ORLÉANS.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame TINOCO Béatrice**
Cadre - Responsable de service, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à VICHY

- **Madame TODESCHINI Jessica**
Conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Madame TORRENT Marie-Line**
Monteuse - câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MAILLET

- **Monsieur TOURAUD Ludovic**
Technicien réparation, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à NERIS-LES-BAINS

- **Madame TRAVICHON Christine Marie Françoise**
Assistante commerciale, HELI-MOTORS, BELLERIVE-SUR-ALLIER.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Monsieur TRAVICHON Franck**
Commercial, AXA FRANCE IARD, NANTERRE.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Madame TROÏA Sophie Lydie**
Micro-câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur TURLIER Damien**
Agent de fabrication, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à LUSIGNY

- **Monsieur UNIQUE Olivier**
Conducteur de travaux, COLAS FRANCE, DÉSSERTINES.
demeurant à VIEURE

- **Madame VALERO Nathalie**
Assistante comptable, CABINET BENZONI, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur VALNAUD Stéphane**
Agent de maîtrise, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VILLEBRET

- **Madame VANHEE Catherine**
Educatrice soutien, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à LE VILHAIN

- **Madame VERCHERAND Karine Françoise**
Employée AMP, CENTRE HOSPITALIER DU PAYS CHAROLAIS
BRIONNAIS, PARAY-LE-MONIAL.
demeurant à MOLINET

- **Madame VERD Sylvie Pierrette Florence**
Ouvrière, SÓCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAZERET

- **Monsieur VEREZ Christophe**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à MOULINS
- **Monsieur VERGE Gaëtan Sébastien Alexandre**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur VERNADE Michel Pierre**
Peintre, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD, DÉSSERTINES.
demeurant à QUINSSAINES
- **Monsieur VIGIER Ludovic**
Employé commercial, CARREFOUR SAS BAYA, MONTLUCON.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur VIGNAUD Jacques**
Superviseur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VAUX
- **Monsieur VIGNERON David Laurent**
Conducteur de ligne régleur, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à CHEMILLY
- **Monsieur VILLERMAIN Emmanuel Marie**
Technicien essais, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur WASILEWSKI Gaëtan Jean-Pierre Marien**
Technicien logistique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Madame AMELOT Nicole**
Opératrice coupe kitting, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à CUSSET
- **Madame AUVRAY Isabelle**
Assistante production, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur BARRAT Patrice**
Ouvrier qualifié, SAINT GOBAIN EUROCOUSTIC, GENOUILLAC.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur BEL Frédéric**
Agent quafié 3, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE, BOURBON-LANCY.
demeurant à BOURBON-LANCY

- **Madame BERGERON Véronique**
Assistante commerciale, WICHARD, THIERS.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Madame BERNARD Agnès**
Secrétaire, A.J. REYT & FILS, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur BERTHET Luc Jules Richard**
Responsable Centrale, NEXECUR PROTECTION, COULAINES.
demeurant à SAINT-PONT

- **Monsieur BIRON Hervé**
Maçon coffreur, STE ANCIENS ETABL REOLON, CUSSET.
demeurant à BOUCE

- **Madame BOCQ Nadine Jacqueline Claude**
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Monsieur BOINOT Patrice**
Formateur interne DEV grosse coupe, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame BONDOUX Annie**
Conseiller retraite, AG2R PREVOYANCE, PARIS.
demeurant à CHATEL-DE-NEUVRE

- **Madame BONNEMOY Florence**
Salariée CPAM, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

- **Monsieur BOUCHE Frédéric**
Electricien, ETS DUMONT ELECTRICITE SYSTEME, CUSSET.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Monsieur BOUDON Thierry**
Fraiseur, HENNIG FRANCE, CREUZIER-LE-NEUF.
demeurant à SAINT-CHRISTOPHE

- **Monsieur BOUSQUIE Daniel**
VRP, MAGASINS BLEUS, LE RHEU.
demeurant à QUINS

- **Madame BROUDICHOUX Marie-Hélène**
Responsable de service, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Madame CAO VAN TUAT Bernadette**
Inspectrice de recouvrement, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES
D AUVERGNE, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Madame CARTAILLER Sylvie Madeleine**
Câbleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à CUSSET
- **Madame CHABIN Valérie**
Secrétaire, UDAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à COULANDON
- **Monsieur CHAMBAREAU Denis**
Approvisionnement maintenance, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Madame CHAMPION Muriel**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur CHANUDET Christophe**
Conseiller de vente, SARL GODIGNON CENTRE AUTO, MONTLUCON.
demeurant à LAPEYROUSE
- **Monsieur CHARBONNIER Guy**
Ouvrier, GALVA UNION, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à ROCLES
- **Madame CHASSELON Guylaine**
Gestionnaire administratif, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame CHASSIN Murielle**
Assistante administrative, CHD MOULINS, YZEURE.
demeurant à LUSIGNY
- **Madame CHEVENIER Geneviève**
Employée commerciale 4, CARREFOUR MARKET, LAPALISSE.
demeurant à LENAX
- **Monsieur CHRIST Laurent Gérard**
Qualité conception-superviseur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame CIA Solange**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à CHARMES
- **Madame COLLIN Véronique**
Monitrice éducatrice, ASS POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES,
PRÉMILHAT.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur COMBARET Hugues**
Opérateur abattage, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAINT-BONNET-TRONCAIS

- **Madame COMPIN Myriam**
Educatrice spécialisée, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à SAINT-GENEST

- **Madame CONCHON Lucette**
A.M.P., ASS POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES, MONTLUÇON.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame CORNELOUP Agnès**
Infirmière Cadre Supérieur de Santé Paramédical, CENTRE HOSPITALIER
DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS, PARAY-LE-MONIAL.
demeurant à AVRILLY

- **Monsieur COSTE Franck**
Opérateur abattage zone sale, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAINT-ANGEL

- **Monsieur COULETTE Karl**
Technicien Frigoriste, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à HURIEL

- **Monsieur COULPIER Christian**
Ouvrier, SARL MANHATTAN, MARCIGNY.
demeurant à MONTAIGUET-EN-FOREZ

- **Monsieur DA COSTA SILVA Martin**
Opérateur multifonction, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à AVERMES

- **Monsieur DEBRAUWER Stéphane**
Technicien de laboratoire, GEN BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur DECOBERT Michel Delphin Georges**
Educateur spécialisé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur DE SA COSTA Philippe**
Technicien expert, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur DESFORGES Marc Didier**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur DESFORGES Pascal**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUÇON

- **Madame DESPLAIGNES Mireille**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ALLIER SERVICES DE SOINS ET
D ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES, MOULINS.
demeurant à BESSAY-SUR-ALLIER

- **Monsieur DOUBRE Thierry**
 Chef de mission comptable, CHD MOULINS, YZEURE.
 demeurant à BRESSOLLES

- **Monsieur DREVON Christophe**
 Gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
 D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CUSSET.
 demeurant à VENDAT

- **Monsieur DUCHATEAU Roland**
 Responsable parc exploitant transport, TRANSGOURMET Centre Est,
 YZEURE.
 demeurant à MONTILLY

- **Madame DUCLOS Nathalie**
 Chargé d'études gestion, AESIO MUTUELLE, PARIS.
 demeurant à MOULINS

- **Madame DUGI Monique**
 Employée libre service, AUCHAN HYPERMARCHÉ, DOMÉRAT.
 demeurant à MONTLUÇON

- **Madame DUMAS Carole**
 Animatrice télévente RHD, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
 demeurant à AUDES

- **Madame DUPRE Sophie Noella Bernadette**
 Assistante commerciale, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-LE-
 MONIAL.
 demeurant à MORNAY-SUR-ALLIER

- **Madame DUYCK Catherine**
 Responsable point de vente, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
 D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
 demeurant à BOURBON-L'ARCHAMBAULT

- **Monsieur ESCUDERO Francisco**
 Conseiller en gestion des droits, POLE EMPLOI, LYON.
 demeurant à VICHY

- **Madame ESPENEL Françoise Marie Céline**
 Déléguée médicale, JANSSEN CILAG, ISSY-LES-MOULINEAUX.
 demeurant à VICHY

- **Monsieur FAUGERE Christophe Pierre**
 Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
 demeurant à DOMERAT

- **Madame FAUGERON Patricia**
 Aide soignante, ASS POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES,
 MONTLUÇON.
 demeurant à PREMILHAT

- **Monsieur FERNANDES Anthony**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur FERNANDEZ DA CRUZ José**
Chef de chantier, BOUYGUES BATIMENT SUD-EST, LYON.
demeurant à BIOZAT

- **Madame FOISIL Véronique Marie Armelle**
Assistante de direction, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL.
demeurant à MEILLERS

- **Monsieur GALY Didier**
Conducteur de machine, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à BEZENET

- **Madame GAUTHERIE Nathalie**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame GAUTHIER Maria**
Opératrice conditionnement 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à ST-POURCAIN-SUR-SIOULE

- **Monsieur GENE BRIER Gilles**
Agent de conditionnement, OPTINERIS CENTRE, GUÉRET.
demeurant à LIGNEROLLES

- **Monsieur GENEST Sylvain Dominique**
Moniteur d'atelier, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Madame GIRARD Marie-Françoise Jacqueline**
Secrétaire comptable, COMITE ETABLISSEMENT BANQUE DE FRANCE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOULINS

- **Madame GIRAUD Isabelle**
Assistante gestion du personnel, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER

- **Madame GITTON Sandrine**
Responsable ADV, TRANSGOURMET Centre Est, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur GRANDJEAN Philippe René**
Opérateur abattage zone sale, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VOUSSAC

- **Madame GUICHON Odile**
Ouvrier manutentionnaire, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAINT-BONNET-DE-FOUR

- **Monsieur HAUROIGHE Christian**
Chauffeur livreur, CHARVET LA MURE BIANCO, MONTLUÇON.
demeurant à CHAMBLET
- **Monsieur HUSELSTEIN Jérôme**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur JALLET Dominique**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUÇON
- **Monsieur LABERGERIE Michel**
Employé qualifié, AUCHAN HYPERMARCHÉ, DOMÉRAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE
- **Madame LABRUNE Cécile**
Secrétaire de mairie, COMMUNE LE MONTET, LE MONTET.
demeurant à TRONGET
- **Monsieur LAMATIERE Bruno**
Conducteur d'engins, REVIVAL, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUÇON
- **Monsieur LANIER David**
Technicien de maintenance, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur LAURENT Bruno**
Responsable fabrication boue, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER
- **Madame LAVEDRINE Christelle Nicole**
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET SARL MEREVDIS,
COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur LEBON Philippe**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUÇON
- **Madame LEMEUX Mireille Solange**
Conductrice de Machine, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DEUX-CHAISES
- **Madame LENARD Corinne Aimée Marguerite**
Secrétaire, IMAGERIE MEDICALE, MONTLUÇON.
demeurant à DESERTINES
- **Madame LEPEE Sandrine**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur LESAULNIER Daniel Jacky Jean**
Peintre industriel, FRANCE FERMETURES, BOUSSAC.
demeurant à MESPLES

- **Monsieur L'HOVITU Pascal Franck**
Technicien atelier, AMIS, MONTLUCON.
demeurant à DESERTINES

- **Monsieur LOZANO Luc Pierre Olivier**
Chef de mission expertise comptable, M.G CONSEILS, LA CHÂTRE.
demeurant à SAINT-GENEST

- **Madame MAGNIER Chantal Marie**
Responsable adjointe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,
MARCILLAT-EN-COMBRAILLE.
demeurant à LA CROUZILLE

- **Madame MAIMON Valérie Annie**
Employée service exploitation, BOURRAT DISTRIBUTION, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur MALAPAIRE Pascal**
Préparateur de commande, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SOUVIGNY

- **Monsieur MALAQUIN Jean-Marc**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à TRONGET

- **Madame MARION Nadine**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame MARTIN Véronique Marie Christine**
Responsable caisses, JARDILAND, CHARMEIL.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Madame MAYEUR Carole**
Cadre commercial, HANES FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à PREMILHAT

- **Madame MAZELIER Pascale**
Responsable de laboratoire, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER

- **Monsieur METENIER David**
Chef de chantier, COLAS FRANCE, LE VEURDRE.
demeurant à CHATEAU-SUR-ALLIER

- **Madame MICHARD Corinne**
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET SARL MEREVDIS,
COMMENTRY.
demeurant à MALICORNE

- **Madame MOGINOT Sandrine**
Salariée, VOIR ENSEMBLE, YZEURE.
demeurant à MOULINS
- **Madame MORON Christelle**
Aide soignante, MUTUALITE FRANCAISE ALLIER-SSAM, MOULINS.
demeurant à YZEURE
- **Monsieur NAMUR Olivier Christophe**
Support opération, THERMODYN, LE CREUSOT.
demeurant à CHASSENARD
- **Madame NAQUET Isabelle**
Agent de service qualifié, ONET SERVICES, MONTLUCON.
demeurant à AUDES
- **Monsieur NEE Christophe René Michel**
Senior project manager, NWL FRANCE SERVICES, COLOMBES.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame NICOLAS Catherine**
Employée, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame PAGNON Chantal**
Opératrice conditionnement 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COMMENTRY
- **Madame PANOU Anne Madeleine Andrée**
Directrice adjointe, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à TEILLET-ARGENTY
- **Monsieur PARISET Alain**
Directeur responsable, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX
- **Madame PEDRO Carmen Nathalie**
Secrétaire hestionnaire service client, OCP Répartition, MONTLUCON.
demeurant à DESERTINES
- **Monsieur PERONNET Claude Bernard**
Agent territoriale, MAIRIE DE CESSET, CESSET.
demeurant à FLEURIEL
- **Monsieur PINAUT Jean-Philippe**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur PONCHON Bruno**
Agent de production, ADISSEO, COMMENTRY.
demeurant à DESERTINES

- **Monsieur POUPARD Claude**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à THENEUILLE

- **Madame PRALOIS Sylvie**
Opératrice conditionnement 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DOYET

- **Monsieur RATEAU Olivier, Régis**
Technicien 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COMMENTRY

- **Madame RAY Maryvonne**
Secrétaire, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur RAYNAUD Pascal**
Team Leader, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL.
demeurant à MOULINS

- **Monsieur REGNAULT François Jean-Jacques**
Educateur technique spécialisé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à AUTRY-ISSARDS

- **Monsieur REPAUZET Bruno Ernest**
Technicien maintenance, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à LA MACHINE

- **Monsieur REVEIL Pascal Laurent**
Ouvrier autoroutier qualifié, APRR, SAINT-APOLLINAIRE.
demeurant à MONTMARAULT

- **Madame RODRIGUES Brigitte**
Vendeuse, BUT INTERNATIONAL, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame ROUGERON Agnes**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à BUSSET

- **Madame ROUGERON Clarisse**
Agent administratif principal, ASSOCIATION TUTELAIRE NORD-
AUVERGNE, MONTLUCON.
demeurant à PREMILHAT

- **Monsieur ROY Laurent**
Agent qualifié 3, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à BEAULON

- **Monsieur RUE Christophe**
Chef d'Atelier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à LE VILHAIN

- **Monsieur RULLION Pascal**
Ingénieur hors classe, MONTLUCON COMMUNAUTE, MONTLUCON.
demeurant à HURIEL
- **Monsieur SAINT-ANDRE Claude Didier**
Technico-Sédentaire, REXEL FRANCE, CUSSET.
demeurant à BUSSET
- **Monsieur SELLIER Alexandre**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur SEVRET Patrick**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur SKWERES Philippe Michel**
Opérateur de conditionnement, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur SOLIGNAT Laurent**
Operateur conditionnement, ADISSEO, COMMENTRY.
demeurant à LA CELLE
- **Madame SPRENGER Arlette**
Assistante de direction, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à YZEURE
- **Monsieur STEINIER Eric Walter**
Chauffeur magasinier cariste, M.C.F., DOMPIERRE-SUR-BESBRE.
demeurant à BEAULON
- **Monsieur SUCHAUD Philippe**
Ouvrier, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER
- **Monsieur TERRASSE Patrice**
Chauffeur, TRANSGOURMET Centre Est, YZEURE.
demeurant à CHATEL-DE-NEUVRE
- **Madame THEVENET Valérie**
Technicienne recouvrement, CAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à MONTBEUGNY
- **Madame THEVENOT Christine**
Plongeuse, SAS CASINO DU GRAND CAFE, VICHY.
demeurant à CUSSET
- **Madame TOURET Corinne**
Ouvrière, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAUVAGNY

- **Madame TREIGNAT Muriel**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à ABREST

- **Monsieur VACHER Eric Pierre**
Opérateur usinage, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à DECIZE

- **Madame VALERO Nathalie**
Assistante comptable, CABINET BENZONI, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame VANHEE Catherine**
Educatrice soutien, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à LE VILHAIN

- **Monsieur VERLAGUET Jean-François**
Technicien traitement de surface, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur VIGNON Philippe**
Opérateur finition, GALVA UNION, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Monsieur VILLATTE Laurent**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, LE VEURDRE.
demeurant à AVERMES

- **Madame VIRLOGEUX Nathalie**
Agent d'intérieur entretien, VOIR ENSEMBLE, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Madame VITTE Corinne Anne-Marie**
Référente technique, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à CREUZIER-LE-NEUF

- **Monsieur VOISIN Gilles**
Agent qualifié 3, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à CHARRIN

- **Madame WACHTER Angélique**
Préparatrice en pharmacie, Hôpital Privé Saint François - ELSAN,
DESERTINES.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame ZANNI Anne Hélène**
Conseillère insertion professionnelle, POLE EMPLOI, LYON.
demeurant à VICHY

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ANGLADE Isabelle**
Chargée de recouvrement professionnel, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX

- **Madame ARBAUD Nathalie**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à SAINT-YORRE

- **Madame AUCLAIR Anne-Marie**
Technicienne analyste programmeur, ADISSEO, COMMENTRY.
demeurant à LIGNEROLLES

- **Monsieur AUGENDRE Michel**
Agent qualité 3, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE, BOURBON-LANCY.
demeurant à BEAULON

- **Monsieur AULIBERT Patrice**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERAND-DE-VAUX,
SAINT-GERAND-DE-VAUX.
demeurant à SAINT-GERAND-DE-VAUX

- **Madame AUTISSIER Françoise**
Assistante administratif, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à MONTMARAULT

- **Madame BABILLOT Laurence Lydie**
Salariée, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à BIZENEUILLE

- **Madame BARBARIN Chantal**
Contrôleuse, CPK PRODUCTION FRANCE, VICHY.
demeurant à SAINT-YORRE

- **Monsieur BAUDIN Hervé Noël**
Agent qualifié niveau 3, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à LA NOCLE-MAULAIX

- **Monsieur BEAUJOLIN Daniel**
A.M.P., UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à DESERTINES

- **Madame BEAUJOLIN Martine**
Manipulatrice en radiologie, IMAGERIE MEDICALE, MONTLUÇON.
demeurant à DESERTINES

- **Madame BERNARD Agnès**
Secrétaire, A.J. REYT & FILS, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur BERTHET Jean-Luc**
Conducteur machine, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à CRESSANGES

- **Madame BERTHOMIER Véronique Fabienne**
Préparatrice en pharmacie, PHARMACIE DE LA PLACE FERRANDON,
MONTMARSAULT.
demeurant à SAZERET

- **Monsieur BIGOT Roger**
Directeur commercial, ORGABIOCHROM, MONTLUÇON.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur BLANCHER Patrice**
Cadre logistique, PLACE DU MARCHE, DOMPIERRE SUR BESBRE.
demeurant à BESSAY-SUR-ALLIER

- **Madame BOIROT Martine Angélique**
Employée commerciale, M.C.F., DOMPIERRE-SUR-BESBRE.
demeurant à DOMPIERRE-SUR-BESBRE

- **Monsieur BONNET David**
Conducteur machine, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DESERTINES

- **Monsieur BORDES Franck Daniel Gérard**
Metteur au point, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à GARNAT-SUR-ENGIEVRE

- **Monsieur BOUGNOT David**
Team leader, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE, BOURBON-
LANCY.
demeurant à BEAULON

- **Monsieur BRAYARD Bruno**
Conducteur d'installation, LUCANE, BAYET.
demeurant à LOUCHY-MONTFAND

- **Monsieur BROCHARD Dominique Christian Gilbert**
Opérateur abattage zone sale, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER

- **Monsieur CARVALHO Eric**
Soudeur TIG, HENNIG FRANCE, CREUZIER-LE-NEUF.
demeurant à VICHY

- **Madame CHARMANT Christine**
Technicienne de maintenance, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VAUX

- **Madame CHATELARD Brigitte**
Comptable, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à MONTLUÇON

- **Madame CLOU Nadine Patricia Jacqueline**
Agent qualité, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à ESTIVAREILLES

- **Madame COLOMBIER Béatrice Marie Paule**
Assistante comptabilité clients, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame COMBEMOREL Florence**
Technicienne méthodes, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LIGNEROLLES

- **Monsieur COURBE Ludovic**
Technicien qualité ISO, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à MOULINS

- **Madame CUISSET Elisabeth Georgette**
Directrice Ehpad, La Maison des Aures, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES.
demeurant à BILLY

- **Monsieur DA COSTA José**
Chauffeur, GALVA UNION, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER

- **Madame DA SILVA-MORIN Colette Agnès**
Retraitée, MAIRIE D'YZEURE, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Madame DAVID Catherine**
Assistante de direction, LANDIS+GYR, MONTLUCON.
demeurant à ISLE-ET-BARDAIS

- **Madame DE FREITAS Maria**
Aide médico psychologique, ASS POUR ADULTES ET JEUNES
HANDICAPES, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame DESFORGES Marie-Régine**
Responsable industrialisation, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame DIEULAFAIT Catherine**
Agent technique électronique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur DUBOT Didier**
Technicien méthodes, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DESERTINES

- **Madame DUCHENE Francine Jacqueline**
Opératrice conditionnement 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à LAPEYROUSE

- **Monsieur DUMAS Eric**
Conducteur d'engin, COLAS FRANCE, DÉSSERTINES.
demeurant à ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST

- **Monsieur DURAND Jean-Luc**
Opérateur conditionnement, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VAUX

- **Madame FAUGERON Patricia**
Aide soignante, ASS POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES,
MONTLUÇON.
demeurant à PREMILHAT

- **Monsieur FERREIRA ROCHA DA COSTA Manuel Augusto**
Boucher pareur, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COMMENTRY

- **Madame FONTANET-CROUZET Saadia**
Aide soignante, La Maison des Aures, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES.
demeurant à CUSSET

- **Madame FOUCHER Catherine Marie-Noëlle**
Responsable gérance, AGENCE LAGRUE - SOGITRA -, VICHY.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Monsieur GALLON Bruno**
Mécanicien de maintenance, WICHARD, THIERS.
demeurant à SAINT-YORRE

- **Madame GAZET Yolande**
Responsable juridique, AESIO MUTUELLE, MOULINS.
demeurant à GENNETINES

- **Monsieur GEORGE Jean Marie Fernand**
Ingénieur, SEDIVER, COURBEVOIE.
demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX

- **Monsieur GOINEAU Patrick**
Chauffeur PL, COLAS FRANCE, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à MONTORD

- **Monsieur GONZALEZ Cristobal Maria**
Conducteur de travaux, CLAUGER, BRIGNAIS.
demeurant à BILLEZOIS

- **Monsieur GRANDVIERGNE Jean-Pierre**
Responsable service livraison, PLACE DU MARCHE, CIVRIEUX-
D'AZERGUES.
demeurant à SAINTE-THERENCE

- **Madame GUIOT Corinne**
Directrice, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à SAINT-HILAIRE

- **Monsieur HENRION Pascal**
Opérateur tri et approvisionnement 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame HOCQUET Christelle**
Bobineuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à ESTIVAREILLES

- **Madame JOIGNEAUX Florence**
Aide-comptable, MUTUALITE FRANCAISE ALLIER-SSAM, MOULINS.
demeurant à BRESSOLLES

- **Madame KHARBECHÉ Maria**
Câbleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX

- **Monsieur LABAT Alain**
Chef de chantier, EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, ABREST.
demeurant à GANNAT

- **Monsieur LABERGERIE Michel**
Employé qualifié, AUCHAN HYPERMARCHÉ, DOMÉRAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE

- **Monsieur LAGIEWKA Maurice**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à MONTLUÇON

- **Monsieur LAGOUTTE Laurent**
Commercial, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

- **Monsieur LAJOIE Patrick**
Dessinateur projeteur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTMARAULT

- **Monsieur LANDRIEVE Eric**
Chef d'atelier, SAS EIFFAGE CONSTRUCTION AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANTELLE

- **Monsieur LAUNAY Pierre**
Chargé d'affaires et maintenance, APERAM STAINLESS FRANCE, GUEUGNON.
demeurant à VAUMAS

- **Monsieur LAURENT Claude**
Technicien maintenance, LANDIS+GYR, MONTLUCON.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur LAUVERGNE Michel**
Chargé Moyens Généraux, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT

- **Madame LE RAVALLEC Sylvie**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à CUSSET

- **Monsieur LESAGE Jean-Loup**
Technicien, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur LESPINEUX Eric**
AT Electronicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VIPLAIX

- **Madame LEVRIER Nadine**
Comptable, CHD MOULINS, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Madame L'HOVITU Maria**
Gestionnaire, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-VICTOR

- **Monsieur L'HOVITU Pascal Franck**
Technicien atelier, AMIS, MONTLUCON.
demeurant à DESERTINES

- **Madame LOURSEAU Isabelle**
Conductrice machine, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Monsieur LUCAS Philippe**
Agent réception, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame MAGNIER Pascale**
Monitrice d'atelier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à DOMERAT

- **Madame MARRION Simone**
Opératrice conditionnement 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Monsieur MASS Pierre-Jean**
Ingénieur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à ESTIVAREILLES

- **Monsieur MAZOYER François**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur MERCERET Frédéric**
Conducteur d'engins, COLAS FRANCE, DÉSSERTINES.
demeurant à PREMILHAT

- **Madame MONCE Nathalie**
Chargée études rémunération et avantages, AESIO MUTUELLE, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur MOREAU Philippe**
Directeur d'agence, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ARPHEUILLES-SAINT-PRIEST

- **Monsieur MOREIRA DE ARAUJO Adonis**
Technicien 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur NAQUET Jean-Philippe**
Chargé d'affaires, AUTOMATISMES DU CENTRE EST, DIJON.
demeurant à HURIEL

- **Monsieur ORLHAC Gilles**
Coordinateur moyens de mesure, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur OUTY Francis**
Agent de fabrication, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à LA MACHINE

- **Madame PANOU Anne Madeleine Andrée**
Directrice adjointe, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à TEILLET-ARGENTY

- **Monsieur PASQUIER Christophe**
Pilote flux fournisseurs, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VILLEBRET

- **Madame PAUL Véronique Marie-Andrée**
Responsable développement produits, SOC DES ATELIERS LOUIS
VUITTON, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à VOUSSAC

- **Monsieur PEGUIN Jean-Paul**
Chauffeur, SECANIM SUD-EST, BAYET.
demeurant à SAINT-LEON

- **Madame PELLETIER Annick**
Agent de production, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-REMY-EN-ROLLAT

- **Monsieur PETITJEAN Philippe**
Technicien quai expédition, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à ARS-LES-FAVETS

- **Monsieur PICANDET Didier**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame PIRES Catherine Christiane Jeanne**
Gestionnaire production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Madame PONS Elisabeth**
Employée, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
demeurant à BELLERIVE-SUR-ALLIER

- **Monsieur PUIG Eric**
Technicien d'atelier, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame RABIER Sylvie**
Ouvrière, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur RABRE Jean-Luc**
Moniteur-Formateur, TRANSPORTS BOURRAT SA, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Madame RAMBERT Nathalie**
Conseiller de clientèle, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE
D'Auvergne et du Limousin, SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à PARAY-SOUS-BRIAILLES

- **Monsieur REGNAULT François Jean-Jacques**
Educateur technique spécialisé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à AUTRY-ISSARDS

- **Monsieur REVEIL Pascal Laurent**
Ouvrier autoroutier qualifié, APRR, SAINT-APOLLINAIRE.
demeurant à MONTMARAULT

- **Monsieur ROUGERON Thierry**
Directeur établissement médico-sociaux, UNAPEI PAYS D'ALLIER,
MOULINS.
demeurant à PREMILHAT

- **Monsieur ROUSSELLE Didier**
Agent technique, SAGESS MECS SAINT-EXUPERY, MOULINS.
demeurant à MOULINS

- **Madame SABY Solange Christiane**
Conseillère accueil, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à VICHY

- **Monsieur SCHALKWIJK Christian**
Ingénieur, ROBERT BOSCH FRANCE, YZEURE.
demeurant à YZEURE
- **Madame SEVESTRE Françoise**
Agent administratif, Caisse de Congès Payés du Bâtiment de la région du
Centre, YZEURE.
demeurant à YZEURE
- **Monsieur SEVRET Patrick**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur SPACZEK Pascal**
Chauffeur PL, SECANIM SUD-EST, BAYET.
demeurant à BAYET
- **Madame TARTEIX Evelyne**
Technicienne développement logiciel, LANDIS+GYR, MONTLUCON.
demeurant à VAUX
- **Monsieur THOMAS Jacques**
Superviseur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à ARCHIGNAT
- **Madame TORTOZA Claudine**
Agent soignant thermal, Compagnie de Vichy, VICHY.
demeurant à BIOZAT
- **Monsieur TOURAND Christophe**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur TURCAT Yves**
Animateur Equipe Maintenance, BOUCHARA RECORDATI LABORATOIRES,
SAINT-VICTOR.
demeurant à COMMENTRY
- **Monsieur TUTOIS Eric**
IGT project specialist, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à BEAULON
- **Monsieur VAYSSIÈRE Jean-Luc**
Vendeur professionnel, CARREFOUR SAS BAYA, MONTLUCON.
demeurant à DOMERAT
- **Madame VELLARD Florence Joëlle**
Bobineuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT

- **Monsieur VENUAT Fabrice**
Moniteur d'Atelier, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur VOISIN Gilles**
Opérateur montage, FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE,
BOURBON-LANCY.
demeurant à MOULINS

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Madame AUBIN Martine Thérèse**
Responsable Back Office Production, VIATEMIS, SAINT-VICTOR.
demeurant à DURDAT-LAREQUILLE
- **Madame AUCLAIR Anne**
Agent de service hôtelier, DEVELOPPEMENT DES FOYERS DE PROVINCE,
SOUVIGNY.
demeurant à MOULINS
- **Monsieur AUFAUVRE Eric**
Ingénieur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-VICTOR
- **Madame AUFRERE Sylvie Martine**
Secrétaire médicale, IMAGERIE MEDICALE, MONTLUCON.
demeurant à VAUX
- **Monsieur AUMAITRE Pascal**
Mécanicien tourneur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DESERTINES
- **Monsieur AUTISSIER Jean-Luc**
Responsable atelier 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DENEUILLE-LES-MINES
- **Monsieur AVOGADRI Eric**
Peintre, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD, DÉSSERTINES.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur BARGOIN Didier**
Technicien d'Etudes, SOCIETE REGINA, SAINT-YORRE.
demeurant à LE VERNET
- **Monsieur BELOT Dominique**
Désosseur pareur, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAINT-ANGEL
- **Monsieur BERGER Gilles**
Chef d'équipe, STRADAL, AVERMES.
demeurant à AVERMES

- **Monsieur BERTHON Joël Didier**
Technicien Logistique, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à ECHASSIERES

- **Madame BERTHON Véronique**
Employée libre service, CARREFOUR MARKET SARL MEREVDIS,
COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur BOIRE Bernard**
Boucher, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER

- **Madame BONJEAN Martine**
Comptable référente, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES
D AUVERGNE, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur BOUCHON Pascal**
Ouvrier ajusteur, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL.
demeurant à YGRANDE

- **Monsieur BROLL Philippe André Paul**
Chef de service, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur CANTAT Stéphane**
Magasinier responsable de cour, SNC MCF Gedimat, YZEURE.
demeurant à VAUMAS

- **Monsieur CHABROL Patrick Pierre Alexandre**
Employé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame CHANARD Evelyne Juliane Pierrette**
Câbleuse, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à VICHY

- **Monsieur CHARRONDIERE Patrice**
Ajusteur monteur préparateur, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-
LE-MONIAL.
demeurant à BOURBON-L'ARCHAMBAULT

- **Monsieur CHENUAT Guy Eugène Jérôme**
Préparateur de commandes, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Madame CLAIR Colette Marie-Claire**
Retraitée, MAIRIE DE GENNETINES, GENNETINES.
demeurant à GENNETINES

- **Madame CLOU Sylvie**
Monteuse - câbleuse, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur COLLIN Jean-Pierre**
Chef d'Equipe, ACB-PUME, SAINT-VICTOR.
demeurant à MURAT

- **Monsieur COUGNET Bernard**
Mecanicien Entretien, SOC COMMERC EAUX BASSIN VICHY, SAINT-YORRE.
demeurant à HAUTERIVE

- **Madame COULOMBAN Sylvie**
Employée CPAM, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à TRONGET

- **Madame CREMOUX Marie-Pierre**
Technicienne Méthodes, SAFRAN ELECTRICAL & POWER, CHARMEIL.
demeurant à VICHY

- **Monsieur DAIGREMONT Philippe**
Technicien atelier, SOCIETE DE MECANIQUE ET D'AUTOMATISME DU BOURBONNAIS, MOULINS.
demeurant à NEUVY

- **Monsieur DALGE Dominique Roger Henri**
Conseiller, POLE EMPLOI, VICHY.
demeurant à VARENNES-SUR-ALLIER

- **Monsieur DARPIN Alain Jacques René**
Technicien polissage, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à SAINT-GERAND-DE-VAUX

- **Monsieur DA SILVA ESTEVES Joaquim**
Conducteur de travaux, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD, DÉSSERTINES.
demeurant à LA CHAPELAUDE

- **Madame DA SILVA-MORIN Colette Agnès**
Retraitée, MAIRIE D'YZEURE, YZEURE.
demeurant à YZEURE

- **Monsieur DELAUME Joël**
Acheteur, ADISSEO FRANCE S.A.S., ANTONY.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur DERANGEON Lionel**
Technicien atelier, SOCIETE DE MECANIQUE ET D'AUTOMATISME DU BOURBONNAIS, MOULINS.
demeurant à AVERMES

- **Monsieur DERANGERE Alain**
Technicien 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER

- **Monsieur DE SOUSA Joaquim**
Technicien monteur, AUTOMATISMES DU CENTRE EST - ACE,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur DE SOUSA MARQUES Nelson**
Superviseur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur DHOME Jean-Luc**
AT Process, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MARCILLAT-EN-COMBRAILLE

- **Monsieur DIOT Hervé**
Représentant, COFIRHAD, CUSSET.
demeurant à VICHY

- **Monsieur DOUCET Christian**
Chargé d'exécution, ADISSEO FRANCE S.A.S., COMMENTRY.
demeurant à DURDAT-LAREQUILLE

- **Monsieur DUCLOUX Jean-André**
Cadre commercial, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à BESSON

- **Monsieur DUJON Eric**
Assistant ordonnancement, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à LOUROUX-DE-BOUBLE

- **Monsieur DUMAS Didier**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE

- **Monsieur ESTEVES Custodio Luis**
Conducteur de travaux, SOCIETE NOUVELLE FERNANDES - TARNAUD,
DÉSERTINES.
demeurant à TEILLET-ARGENTY

- **Madame FAUCHARD Geneviève**
Planificatrice PDP, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur FAURE Patrick**
Animateur équipe 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER

- **Monsieur FERNANDES Michel**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à QUINSSAINES

- **Madame FUEYO Marylène Alice Roberte**
Cuisinière, AFPA AUVERGNE, MONTLUCON.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur FUGIER Bruno René**
Agent de production, SANDERS CENTRE AUVERGNE, BOUCE.
demeurant à BOUCE

- **Madame GAMET Rosalie**
Emplpyée commerciale, CARREFOUR MARKET SARL MEREVDIS,
COMMENTRY.
demeurant à COMMENTRY

- **Monsieur GOMEZ Christophe**
Employé en ESAT, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur GONZALEZ Cristobal Maria**
Conducteur de travaux, CLAUGER, BRIGNAIS.
demeurant à BILLEZOIS

- **Madame GORCE Christine**
Gestionnaire de production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Madame GRANDPIERRE Véronique**
Technicienne en gestion du personnel, CAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à CHEZY

- **Monsieur GUEDON Gilles**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur GUITONNY Eric**
Lamineur, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à MONTVICQ

- **Monsieur GUYONNEAU Jean-François**
Machiniste, COMITE D'ENTREPRISE SCBV, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES

- **Monsieur HERBIN Jean-Michel**
Superviseur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à LAVAUT SAINT ANNE

- **Monsieur HERPIN Jacques**
Employé qualifié libre service, AUCHAN HYPERMARCHE, DOMÉRAT.
demeurant à VIPLAIX

- **Monsieur HURTIN Dominique**
Agent de production, SANDERS CENTRE AUVERGNE, BOUCE.
demeurant à RONGERES

- **Monsieur IMARRE Jean-Cyrille**
Peintre, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur JAMET Jean-Louis**
Acheteur, ADISSEO, COMMENTRY.
demeurant à MONTLUÇON
- **Madame JOUANDON Myriam**
Technicienne 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER
- **Monsieur JUAN Dominique**
Agent réception, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à COSNE-D'ALLIER
- **Monsieur LABERGERIE Michel**
Employé qualifié, AUCHAN HYPERMARCHÉ, DOMÉLAT.
demeurant à LA CHAPELAUDE
- **Monsieur LAFAYE Guy**
Moniteur d'atelier, ESAT, SAINT-HILAIRE.
demeurant à BUXIÈRES-LES-MINES
- **Madame LAFONT Nadine**
Gestionnaire Production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Madame LARGE Isabelle**
Opératrice conditionnement 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VILLEFRANCHE-D'ALLIER
- **Madame LAVILLE Françoise**
Agent de contrôle, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à MONTLUÇON
- **Madame LE LOGEAS Michèle**
Employée comptabilité, SNC MCF Gedimat, YZEURE.
demeurant à YZEURE
- **Madame LEMAIRE Claire**
Chargée de missions, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à DORNES
- **Monsieur LORENC Frédéric**
Technicien de maintenance, LUCANE, BAYET.
demeurant à BRANSAT
- **Madame MAGNIER Pascale**
Monitrice d'atelier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MONTLUÇON.
demeurant à DOMERAT

- **Madame MALLET Françoise**
Conseillère de vente, CARREFOUR SAS BAYA, MONTLUCON.
demeurant à MONTLUCON

- **Madame MALOT Béatrice**
Opératrice conditionnement 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAZERET

- **Monsieur MALOT Thierry**
Technicien 2T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à SAZERET

- **Monsieur MARSAT Marc**
Agent de production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à VIPLAIX

- **Monsieur MATHIAUD Alain**
Employé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à MONTLUCON

- **Monsieur MENU Bruno**
Responsable ligne de réparation, SAFRAN Electronics & Défense,
DOMERAT.
demeurant à DOMERAT

- **Monsieur MERRIEN Lionel**
Ajusteur monteur préparateur, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-
LE-MONIAL.
demeurant à LIMOISE

- **Monsieur MICHARD Pascal**
Opérateur tri et appro 3T, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à DOYET

- **Monsieur MICHEL Robert Claude**
Conseiller départemental de patrimoine, GPM, PARIS.
demeurant à VENDAT

- **Monsieur NEBOUT Daniel**
Salarié, GALVA ECLAIR, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à GANNAT

- **Madame PANOU Anne Madeleine Andrée**
Directrice adjointe, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à TEILLET-ARGENTY

- **Madame PAUL Véronique Marie-Andrée**
Responsable développement produits, SOC DES ATELIERS LOUIS
VUITTON, ASNIÈRES-SUR-SEINE.
demeurant à VOUSSAC

- **Monsieur PELTIER Olivier**
Responsable agronomie et stewardship, LHOIST FRANCE OUEST,
GANNAT.
demeurant à EBREUIL

- **Monsieur PERONNIN Elie**
Ajusteur monteur préparateur, INTEGRA MicroFrance SAS, SAINT-AUBIN-LE-MONIAL.
demeurant à BOURBON-L'ARCHAMBAULT
- **Madame PERRIOT Thérèse**
Employée de bureau, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à MOULINS
- **Monsieur PINTO Antoine**
Opérateur Traitement de Surface, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur PIOT Pascal**
Comptable, KPMG, LYON.
demeurant à QUINSSAINES
- **Madame RACOLLET Dominique Evelyne**
Agent pôle emploi, POLE EMPLOI, THIERS.
demeurant à MARIOL
- **Monsieur RANOUX Pascal**
Contremaître, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à DURDAT-LAREQUILLE
- **Monsieur REBIERE Germain**
Chauffeur PL, COLAS FRANCE, DÉSSERTINES.
demeurant à MONTLUCON
- **Monsieur REGNAULT Denis**
Monteur, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à BRESSOLLES
- **Monsieur REGNAULT François Jean-Jacques**
Educateur technique spécialisé, UNAPEI PAYS D'ALLIER, YZEURE.
demeurant à AUTRY-ISSARDS
- **Madame RIFFAT Françoise**
Technicienne conseil, CAF de l'Allier, MOULINS.
demeurant à SAULCET
- **Madame ROUEIL Maryse**
Hôtesse de caisse, AUCHAN HYPERMARCHE, DOMÉRAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur ROUGERON Thierry**
Directeur établissement médico-sociaux, UNAPEI PAYS D'ALLIER, MOULINS.
demeurant à PREMILHAT
- **Madame ROZIER Dominique**
Technicienne logistique, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur SAHRAOUI Amar**
Machiniste qualifié, SOC COMMERC EAUX BASSIN VICHY, SAINT-YORRE.
demeurant à CUSSET

- **Monsieur SANCELME Patrick**
Retraité, AMIS, MONTLUCON.
demeurant à CHAMBLET
- **Monsieur SEVRET Patrick**
Ouvrier, UNAPEI PAYS D'ALLIER, PRÉMILHAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur SKRIBA Albert Fredy**
Assistant de direction DRSM, CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE
MALADIE, LYON.
demeurant à NEUILLY-LE-REAL
- **Madame TAVERON Sylvie**
Assistante de direction, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à RONNET
- **Monsieur TEMPIER Pierre**
Responsable d'unité, UNION POUR LE RECOUVREMENT DES
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET D ALLOCATIONS FAMILIALES
D AUVERGNE, MOULINS.
demeurant à MOULINS
- **Madame TERRET Catherine**
Gestionnaire de production, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur THIEULLEN Alain**
Administrateur réseau, LANDIS+GYR, MONTLUCON.
demeurant à MONTLUCON
- **Madame THOLANCE Marie-Marthe**
Chargée clientèle part.2 agence de Vichy, CAISSE REGIONALE DU CREDIT
MUTUEL MASSIF CENTRAL, VICHY.
demeurant à CREUZIER-LE-VIEUX
- **Madame THOMAS Corinne**
Employée de Médiation, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à YZEURE
- **Madame THUROT Florence**
Chargée de mission RH, CPAM de l'Allier, MOULINS.
demeurant à BESSAY-SUR-ALLIER
- **Monsieur TOURRET Didier**
Technicien, SAFRAN Electronics & Défense, DOMERAT.
demeurant à PREMILHAT
- **Monsieur VAYSSIERE Jean-Luc**
Vendeur professionnel, CARREFOUR SAS BAYA, MONTLUCON.
demeurant à DOMERAT
- **Monsieur VIVIER Jean-Luc**
Responsable Ventes Nationales, SOCOPA, VILLEFRANCHE-D'ALLIER.
demeurant à VAUX

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Moulins, le 3 janvier 2022

Le Préfet

Jean-Francis TREFFEL

03_SGCD03

03-2022-01-31-00003

Extrait de l'arrêté n°195-2022 du 31 janvier 2022
relatif à désignation des membres du comité
d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail de la préfecture de l'Allier

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL

Extrait de l'arrêté n°195-2022 du 31 janvier 2022 relatif à désignation des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de l'Allier.

Article 1^{er} :

Sont nommés au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) :

1) Représentants de l'administration :

Le Préfet de l'Allier en qualité de président ou son suppléant Monsieur le sous-préfet de Montluçon,

Le Secrétaire Général, responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou sa suppléante Madame la sous-préfète de Vichy

2) Représentants du personnel :

En qualité de titulaires :

- M. Jérôme CORNIEUX, représentant la FSMI FO,
- M. Séraphin ASENSIO, représentant la FSMI FO,
- Mme Bénédicte BERTIN-PAGE, représentant la FSMI FO.
- Mme Sylvie JONNARD, représentant la FSMI FO,

En qualité de suppléants :

- M. Jean-François LESCAROUX, représentant la FSMI FO,
- M. Jean-Baptiste PEIGNIER, représentant la FSMI FO
- Mme Marie-Madeleine BERNARD, représentant la FSMI FO,
- Mme Patricia DUMAIRE, représentant la FSMI FO.

3) Membres consultatifs

Les médecins de prévention, l'inspecteur d'hygiène et de sécurité et les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité à la préfecture, à la sous-préfecture de Montluçon et à la sous-préfecture de Vichy, assistent de plein droit aux séances du Comité avec voix consultative.

Article 2 :

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pourra faire appel à des personnes qualifiées à titre permanent, ou à des experts pour une question spécifique, qui participeront à ses travaux avec voix consultative.

Article 3 :

En cas d'absence du Préfet, la présidence du comité est assurée par son suppléant ou par le Secrétaire Général de la préfecture.

Article 4 :

Le secrétariat du comité est assuré par le bureau interministériel des ressources humaines du Secrétariat Général Commun.

Article 5 :

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Moulins, le 31 janvier 2022

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé
Alexandre SANZ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-12-00006

ARR AFD

DDETS-PP DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté N° 91/2022 du 12 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 779067016

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **AIDE AUX FAMILLES À DOMICILE**, dont l'établissement principal est situé 19, Place Jean Epinat à VICHY (03200) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans en situation de handicap à domicile (uniquement en mode prestataire) - (03, 63)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie courante) et d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (uniquement en mode prestataire) - (03, 63)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 12 janvier 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,

Le Chef de service,
signé
Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-24-00003

ARR CCAS CUSSET

DDETS-PP DE l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 153/2022 du 24 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 260301213

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CCAS DE CUSSET**, dont l'établissement principal est situé en Mairie - 8 rue du Président Wilson -BP 20305 à CUSSET (03300) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 24 janvier 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,

Le Chef de service,
signé
Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-02-16-00005

ARR CCAS ST GERAND LE PUY

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 317/2022 du 16 février 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 260302617

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CCAS SAINT GERAND-LE-PUY**, dont l'établissement principal est situé Mairie -2, rue Maurice Dupont à SAINT GERAND-LE-PUY (03150) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports acte de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.

- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,

- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,

- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 16 février 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,

Le Chef de service,
signé

Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-27-00002

ARR CCAS VARENNES SUR ALLIER

DDETS-PP DE l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 180/2022 du 27 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 260302765

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **C.C.A.S de VARENNES-SUR-ALLIER**, dont l'établissement principal est situé Hôtel de Ville à VARENNES-SUR-ALLIER (03150) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.

- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,

- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,

- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 27 janvier 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,

Le Chef de service,
signé

Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00010

ARR CSR BROUT VERNET

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 147/2022 du 21 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 778997247

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CENTRE SOCIAL RURAL DE BROÛT-VERNET (LA MAGIC)**, dont l'établissement principal est situé 28, rue de la Chaume à BROÛT-VERNET (03110) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00009

ARR CSR CHEVAGNES

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 149/2022 du 21 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 379607906

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CENTRE SOCIAL RURAL DE CHEVAGNES**, dont l'établissement principal est situé 17 route Nationale à CHEVAGNES (03230) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-02-16-00002

ARR CSR LE DONJON

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 318/2022 du 16 février 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 418737391

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CENTRE SOCIAL RURAL « LA FARANDOLE »**, dont l'établissement principal est situé 30, rue Emile Guillaumin à LE DONJON (03130) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 16 février 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-24-00002

ARR CSR LE MAYET DE MONTAGNE

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 154/2022 du 24 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 779022565

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CENTRE SOCIAL RURAL LE MAYET-DE-MONTAGNE (Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise)**, dont l'établissement principal est situé Rue Roger Dégoulange à LE MAYET- DE-MONTAGNE (03250) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 24 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-26-00002

ARR CSR SAINT MARTINIEN

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 166/2022 du 26 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 303846901

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CENTRE SOCIAL RURAL DE SAINT MARTINIEN**, dont l'établissement principal est situé 5, rue de la Solidarité à SAINT MARTINIEN (03380) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 26 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00007

ARR CSR SOUVIGNY

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 148/2022 du 21 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 352780563

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **CENTRE SOCIAL RURAL DE SOUVIGNY (L'ESCALE)**, dont l'établissement principal est situé 2, route de Besson 03210 SOUVIGNY est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00004

ARR DOM SERVICES PLUS

DDETS-PP de l'Allier

Extrait de l'arrêté N° 146/2022 du 21 janvier 2022 portant agrément d'un organisme de services à la personne SAP 424854941

Arrête :

Article 1^{er}

L'agrément de l'organisme **DOM'SERVICES PLUS**, dont l'établissement principal est situé 87, rue des Noyers à DOMPIERRE-SUR-BESBRE (03290) est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

La demande de renouvellement devra être déposée dans les conditions fixées par l'article R.7232-8 et, au plus tard, trois mois avant la fin de cet agrément.

Article 2

Cet agrément couvre les activités selon le mode d'intervention indiqué et les départements suivants :

- Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans en situation de handicap à domicile (mode prestataire et mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie courante) et d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (mode prestataire et mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (uniquement en mode mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (uniquement en mode mandataire) - (03)

Article 3

Si l'organisme envisage de fournir des activités autres que celles pour lesquelles il est agréé ou d'exercer ses activités sur un département autre que celui pour lequel il est agréé, il devra solliciter une modification préalable de son agrément.

Si l'organisme propose des activités de garde ou d'accompagnement d'enfant de moins de 3 ans, il devra solliciter une modification préalable de son agrément en cas de changement de mode d'intervention.

L'ouverture d'un nouvel établissement ou d'un nouveau local d'accueil dans un département pour lequel il est agréé devra également faire l'objet d'une information préalable auprès de la DDETS-PP de l'Allier.

Article 4

Le présent agrément pourra être retiré si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux articles R.7232-4 à R.7232-9 du code du travail.
- ne respecte pas les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité au travail,
- exerce d'autres activités que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- ne transmet pas au préfet compétent les statistiques mentionnées à l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 5

Cet agrément n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux et sociaux fixés par l'article L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale. Conformément à l'article L.7232-1-1 du code du travail, pour ouvrir droit à ces dispositions, l'organisme doit se déclarer et n'exercer que les activités déclarées, à l'exclusion de toute autre (ou tenir une comptabilité séparée pour les organismes dispensés de cette condition par l'article L. 7232-1-2).

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé

Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-12-00007

DECL AFD

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 779067016

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 16 août 2021 par Madame Béatrice STETTLER en qualité de directrice, pour l'organisme Aide aux Familles à Domicile dont l'établissement principal est situé 19, Place Jean Epinat à VICHY (03200) et enregistré sous le N° SAP 779067016 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode prestataire :

- Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans en situation de handicap à domicile (uniquement en mode prestataire) - (03, 63)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie courante) et d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (uniquement en mode prestataire) - (03, 63)

Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03, 63)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03, 63)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03, 63)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, acte de la vie courante) (03, 63)
- Aide personnelle à domicile aux familles fragilisées (03, 63)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 12 janvier 2022
Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,
Le Chef de service,
signé
Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-24-00004

DECL CCAS CUSSET

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 260301213

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 2 août 2021 par Monsieur Jean-Sébastien LALOY en qualité de président, pour l'organisme CCAS de CUSSET dont l'établissement principal est situé en Mairie, 8 rue du Président Wilson - BP 2030 à CUSSET (03300) et enregistré sous le N° SAP 260301213 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Soins esthétiques à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 24 janvier 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,

Le Chef de service,
signé

Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-02-16-00004

DECL CCAS ST GERAND LE PUY

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 260302617

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 9 novembre 2021 par Monsieur Xavier CADORET en qualité de Président, pour l'organisme CCAS SAINT GERAND-LE-PUY dont l'établissement principal est situé Mairie -2, rue Maurice Dupont à SAINT GERAND-LE-PUY (03150) et enregistré sous le N° SAP 260302617 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Soins esthétiques à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.
- Livraison de courses à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 16 février 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,

Le Chef de service,
signé
Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-27-00003

DECL CCAS VARENNES SUR ALLIER

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 260302765

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 15 juillet 2021 par Monsieur Roger LITAUDON en qualité de président, pour l'organisme C.C.A.S de Varennes-sur-Allier dont l'établissement principal est situé Hôtel de Ville à VARENNES-SUR-ALLIER (03150) et enregistré sous le N° SAP 260302765 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Soins esthétiques à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de courses à domicile
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 27 janvier 2022

Pour le Préfet,
P/La DDETS-PP de l'Allier,
Le Chef de service,
signé

Didier FREYCENON

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00011

DECL CSR BROUT VERNET

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 778997247

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 17 juin 2021 par Monsieur Pierre GOBET en qualité de directeur, pour l'organisme Centre Social Rural de Broût-Vernet (LA MAGIC) dont l'établissement principal est situé 28 rue de la Chaume à BROÛT-VERNET (03110) et enregistré sous le N° SAP 778997247 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilette)
- Assistance administrative à domicile

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00008

DECL CSR CHEVAGNES

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 379607906

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 11 octobre 2021 par Monsieur Jean-Paul MARTIN en qualité de Président, pour l'organisme Centre Social Rural de Chevagnes dont l'établissement principal est situé 17, route Nationale à CHEVAGNES (03230) et enregistré sous le N° SAP 379607906 pour les activités suivantes :

Activité relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Livraison de repas à domicile.

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-02-16-00003

DECL CSR LE DONJON

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 418737391

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 23 juillet 2021 par Madame Eliane DERIOT en qualité de présidente, pour l'organisme Centre Social Rural « La Farandole » dont l'établissement principal est situé 30, rue Emile Guillaumin à LE DONJON (03130) et enregistré sous le N° SAP 418737391 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 16 février 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-24-00001

DECL CSR LE MAYET DE MONTAGNE

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 779022565

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 27 juillet 2021 par Madame Françoise GRASSI en qualité de directrice, pour l'organisme Centre Social Rural Le Mayet-de-Montagne (Centre Social Rural de la Montagne Bourbonnaise) dont l'établissement principal est situé Rue Roger Dégoulange à LE MAYET-DE-MONTAGNE (03250) et enregistré sous le N° SAP 779022565 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 24 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé

Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-26-00003

DECL CSR SAINT MARTINIEN

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 303846901

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 4 octobre 2021 par Madame Monique ROM en qualité de présidente, pour l'organisme Centre Social Rural de Saint Martinien dont l'établissement principal est situé 5, rue de la Solidarité à SAINT MARTINIEN (03380) et enregistré sous le N° SAP 303846901 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État (mode mandataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 26 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,

signé

Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00006

DECL CSR SOUVIGNY

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 352780563

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 17 mars 2021 par Madame Amélie FABRE en qualité de directrice, pour l'organisme Centre Social Rural de Souvigny (L'ESCALE) dont l'établissement principal est situé 2, route de Besson à SOUVIGNY (03210) et enregistré sous le N° SAP 352780563 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile.

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) , y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

03_UDDIRECCTE_Unité départementale de la
Direction régionale des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi de l'Allier

03-2022-01-21-00005

DECL DOM SERVICES PLUS

DDETS –PP de l'Allier

Extrait du récépissé de déclaration d'un organisme de Services à la Personne enregistré sous le N° SAP 424854941

Une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETS PP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Allier le 2 septembre 2021 par Madame Carinne BOUCHY en qualité de directrice, pour l'organisme DOM'SERVICES PLUS dont l'établissement principal est situé 87, rue des Noyers à DOMPIERRE-SUR-BESBRE (03290) et enregistré sous le N° SAP 424854941 pour les activités suivantes :

Activités relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- Soins esthétiques à domicile des personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Soins et promenade des animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage)
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activités relevant de la déclaration et soumises à agrément de l'État :

- En mode prestataire et mandataire :

- Garde d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 18 ans en situation de handicap à domicile (mode prestataire et mandataire) - (03)
- Accompagnement hors domicile des enfants de moins de 3 ans (promenades, transports, actes de la vie courante) et d'enfants de moins de 18 ans en situation de handicap (mode prestataire et mandataire) - (03)

- En mode mandataire :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux), y compris les enfants handicapés de plus de 3 ans (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité et transports, actes de la vie courante) (03)

Activités relevant de la déclaration et soumises à autorisation (mode prestataire) :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (03)
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (03)
- Accompagnement hors domicile des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (promenades, aide mobilité, transports, actes de la vie courante) (03)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation

n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 21 janvier 2022

Pour le Préfet,
La DDETS-PP de l'Allier,
signé
Véronique CARRÉ

63_REC_Rectorat de l'Académie de
Clermont-Ferrand

03-2022-01-28-00002

ARRÊTÉ RECTORAL DU 28 JANVIER 2022
PORTANT NOMINATION
AU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAL
DE
L'ALLIER



**ARRÊTÉ RECTORAL DU 28 JANVIER 2022 PORTANT NOMINATION
AU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAL DE
L'ALLIER**

Réf. : n°28/BT

Le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand,

Vu le Code de l'Education, notamment les articles R511-44 et suivants

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés, pour un an, membres du conseil de discipline départemental de l'Allier:

- Madame Suzel PRESTAUX, Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale de l'Allier, Présidente ou son représentant qu'elle désignera
- Monsieur MOREAU, Principal du collège Les Chenevières à Jaligny-sur-Besbre
- Madame WAVRANT, Proviseure du lycée professionnel Gustave Eiffel à Gannat
- Monsieur QUIVIGER, Professeur au collège Charles Péguy à Moulins
- Monsieur BRIDOT, Professeur au lycée Mme de Staël à Montluçon
- Madame KOWALSKI, personnel ATSS au collège Jean-Baptiste Desfilhes à Bellenaves
- Madame PEYRE, Conseillère principale d'éducation au lycée Geneviève Vincent à Commentry
- Monsieur GUERRY, représentant les parents d'élèves
- Madame DENIZOT, représentant les parents d'élèves
- Monsieur ROTERAU, représentant les élèves, élève au lycée Jean Monnet à Yzeure
- Monsieur BOVARI, représentant les élèves, élève au collège Lucien Colon à Lapalisse

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 janvier 2022

Le Recteur d'académie

SIGNÉ

Karim BENMILOUD

84_DTPJJ_Direction territoriale de la protection
judiciaire de la jeunesse de l'Auvergne

03-2022-02-09-00002

eto-8e39da0f-7c43-42ef-b1b5-f9a181ecd2a7

MON BILLET



ITINÉRAIRE ALLER
DIMANCHE 7 NOVEMBRE 2021

09h00
PONT DE DORE
TER 873268
09h35
CLERMONT FERRAND

**MHANDOUAMNA
ADAM**

22/11/2007

REF : YHP7UU

DE : PONT DE DORE
À : CLERMONT FERRAND

DÉCOUVERTE 12-25
Utilisable le 07/11/2021
1 adulte
Aller Simple
Classe 2
6,00 €

PORTAIL ENTREPRIS
87188581
1
LJ25
Distance : KM0034
Acheté le 04/11/2021 à 16h18
Moyen de paiement : CB

N° FCE : C00A056
N° PAO : YHP7UU
N° TCN : 000578277

VOTRE BILLET EST :



Utilisable
uniquement
sur TER



Billet
nominatif
(sauf tarif groupe)



À imprimer
ou à charger
sur l'appli SNCF



Envie de changer d'horaire ?

Vous pouvez prendre dans la même journée un autre train/car TER avant ou après celui initialement choisi en respectant la date, le parcours et les conditions du tarif acheté.



Si votre tarif le permet, vous pouvez annuler votre billet jusqu'à la veille du départ (pas de remboursement en gare).



Pas besoin de composer.

Présentez-vous à bord muni de votre titre (billet non imprimable en gare), d'une pièce d'identité et des éventuels justificatifs de réduction. Présence à quai obligatoire 2 minutes avant le départ.

Pour plus de détails, merci de vous reporter aux conditions de vente.

DÉCOUVERTE 12-25

Avoir entre 12 et 25 ans le jour du Départ
Départ en période bleue.
Non échangeable
Remboursable jusqu'à la veille du départ
auprès du canal d'achat.

TARIFS TER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**illico
LIBERTÉ**



LA CARTE POUR VOYAGER MOINS CHER AVEC TER

- JUSQU'À -50 % SUR VOS BILLETS
- PARTAGEZ VOS RÉDUCTIONS LE WEEKEND
- 30 € PAR AN (15 € - 26 ANS)

EN VENTE AUX GUICHETS SNCF